

S ■ G ■ P ■ U ■ M

Syndicat Général des Professeurs et
Professeures de l'Université de Montréal

Carrière et conditions de travail des professeur-e-s
de l'Université de Montréal 2006

**La charge de travail : enseignement, encadrement, recherche,
rayonnement**

Par

Claire Durand
Marik Danvoye

© SGPUM, Durand, C. et Danvoye, M., 2007

Avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants.....	3
Introduction.....	9
1.0 La charge d'enseignement.....	10
1.1 Incidence et raisons des dégrèvements.....	10
1.2 La charge de cours relative à l'enseignement collectif.....	13
1.2.1 Charge de cours au premier cycle.....	14
1.2.2 Charge de cours aux cycles supérieurs.....	17
1.3 Le soutien à l'enseignement collectif.....	19
1.3.1 Le nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement au premier cycle.....	19
1.3.2 Le nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement aux cycles supérieurs.....	21
1.4 La charge d'enseignement individualisé et d'encadrement aux cycles supérieurs.....	22
1.4.1 L'enseignement individualisé au premier cycle – stages travaux pratiques et travaux dirigés ...	22
1.4.2 L'enseignement individualisé aux cycles supérieurs – stages travaux pratiques et travaux dirigés.....	24
1.4.3 L'encadrement aux cycles supérieurs.....	25
2.0 La charge administrative.....	28
3.0 Les activités de recherche.....	31
3.1 Les activités de supervision réalisées par les professeurs dans le cadre de leurs activités de recherche.....	33
3.2 La subvention des activités de recherche par des organismes constitués de comités de pairs, par le privé et l'incidence des titulaires de chaires de recherche.....	35
3.2.1 Identification des organismes subventionnaires constitués de comités de pairs et rôle des professeurs qui bénéficient de leurs subventions.....	36
3.2.2 Incidence générale des subventions octroyées par des organismes dotés d'un comité de pairs et incidence des chaires de recherche.....	37
4.0 La répartition de la charge de travail.....	39
4.1 La répartition idéale du temps de travail.....	41
5.0 Perceptions de surcharge et d'équité.....	43
5.1 Perception à l'égard de l'importance de la charge.....	43
5.2 Les déterminants des perceptions.....	49
5.2.1 La charge d'enseignement au premier cycle.....	50
5.2.2 La charge d'enseignement et d'encadrement aux cycles supérieurs.....	51
5.2.3 La charge administrative.....	52
COMMENTAIRES SUR LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT.....	53

FAITS SAILLANTS

Les dégrèvements

- Tous secteurs confondus, les dégrèvements touchent un peu moins de la moitié des professeurs et sont accordés principalement à des fins de recherche. L'incidence des dégrèvements la plus forte se retrouve :
 - parmi les professeurs du regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » en raison des allègements de la tâche des nouveaux professeurs, et ;
 - parmi les professeurs du secteur Sciences sociales de la FAS, où on retrouve principalement des dégrèvements pour responsabilités administratives.

La charge d'enseignement

<i>Moyennes pour l'ensemble des professeurs qui enseignaient à l'hiver 2006 ou à l'automne 2006 pour chacun des indicateurs de charge – Tous secteurs confondus</i>			
	Hiver 2006 (moyennes)	Automne 2006 (moyennes)	Total 2006 (moyennes)
Enseignement collectif			
1 ^{er} cycle	2,5 crédits / 60 étudiants	2,5 crédits / 59 étudiants	4,5 crédits / 107 étudiants
Cycles supérieurs	2,0 crédits / 11 étudiants	1,6 crédits / 9 étudiants	3,2 crédits / 18 étudiants
Soutien à l'enseignement collectif (heures d'auxiliaariat)			
1 ^{er} cycle	19 heures	20 heures	38 heures
Cycles supérieurs	2,5 heures	2,1 heures	4,2 heures
Incidence de l'enseignement individualisé parmi l'ensemble des professeurs			
1 ^{er} cycle	36%	32%	42%
Cycles supérieurs	52%	55%	60%
Direction ou co-direction d'étudiants au 2^e cycle			3,1 étudiants
Direction ou co-direction d'étudiants au 3^e cycle			2,2 étudiants

Variations de la charge d'enseignement observées en fonction du **statut** :

- Les chercheurs enseignement généralement peu au 1^{er} cycle, mais tendent à encadrer plus d'étudiants au 3^e cycle qu'au 2^e cycle.
- L'encadrement d'étudiants au 3^e cycle est une tâche relativement peu assumée par les professeurs adjoints.

Variations de la charge d'enseignement observées en fonction du **secteur** :

- C'est dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » que la charge d'enseignement au 1^{er} cycle est la moins élevée, les différents secteurs de la FAS et le regroupement « autres spécialités médicales » ayant une charge généralement plus élevée, que ce soit en raison du nombre de crédits donnés et du nombre d'étudiants rencontrés.
- Le nombre de crédits donnés au premier cycle à la Faculté de médecine est moins élevé que la moyenne, mais le nombre d'étudiants par professeur y est parmi les plus élevés.
- La charge d'enseignement collectif au 1^{er} cycle est répartie de façon plus homogène entre les professeurs de la Faculté de médecine et des secteurs Sciences sociales et Sciences pures de la FAS.
- Les professeurs du secteur Sciences sociales de la FAS sont ceux qui ont bénéficié du plus grand nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement au 1^{er} cycle.
- Aux cycles supérieurs, la charge d'enseignement collectif est généralement plus importante à la Faculté de médecine, et moins importante dans le secteur Sciences pures de la FAS.
- L'auxiliarat en enseignement collectif aux cycles supérieurs et l'enseignement individualisé au 1^{er} cycle sont des pratiques plutôt marginales.

La charge administrative

- Dans l'ensemble, plus de quatre professeurs sur cinq ont assumé au moins une tâche administrative à la session d'automne 2006.
 - Cette proportion chute à un professeur sur trois parmi les chercheurs.
- Les responsabilités administratives les plus fréquemment assumées par les professeurs sont la participation à un comité départemental et la participation à un comité au niveau de la faculté.

Les activités de recherche

- A partir des données recueillies, on peut estimer que plus de trois professeurs sur quatre bénéficiaient d'au moins une source de financement de recherche à l'automne 2006, que ce soit parce qu'ils ont mentionné avoir reçu une subvention de la part d'un organisme dont l'évaluation des projets de recherche est réalisée par des pairs, avoir réalisé des contrats de recherche ou encore supervisé des auxiliaires et des agents de recherche, ce qui implique qu'ils ont eu accès à d'autres types de financement.
 - Parmi les professeurs ayant reçu une forme ou une autre de financement de recherche, un sur cinq n'avait toutefois pas d'auxiliaires ou d'agents de recherche à son emploi.
- Trois professeurs sur quatre bénéficiaient à l'automne 2006 d'au moins une subvention de la part d'un organisme dont l'évaluation des projets de recherche est réalisée par des pairs. L'incidence de la réalisation de contrats de recherche est moins forte, soit de un professeur sur trois.
 - C'est à la Faculté de médecine et dans le secteur Sciences pures de la FAS qu'on retrouve la plus forte incidence des subventions octroyées par un organisme dont l'évaluation des projets de recherche est réalisée par des pairs et la plus faible incidence des contrats de recherche et des autres sources de subvention.
- Plus de deux professeurs sur trois supervisaient des auxiliaires et des agents de recherche à l'automne 2006 :
 - La supervision d'agents de recherche ou de stagiaires post-doctoraux est plus caractéristique des chercheurs.
 - L'embauche d'auxiliaires de recherche est plus caractéristique des professeurs des secteurs Sciences sociales et Lettres et sciences humaines de la FAS.
 - Les subventions octroyées par un comité de pairs et pour lesquelles les professeurs engagent des agents ou des auxiliaires de recherche touchent une plus grande proportion de professeurs du secteur des Sciences sociales de la FAS et de la Faculté de médecine. Les mêmes types de subventions, mais sans agents ou auxiliaires de recherche, sont plus fréquents dans le secteur Sciences pures de la FAS.
- Un peu plus de deux professeurs sur trois avaient fait une demande de subvention à un organisme doté d'un comité de pairs en 2005-2006.
 - De ceux-ci, moins d'un sur dix ne bénéficiaient d'aucune de ces subventions à l'automne 2006.
- Les subventions par des organismes constitués de pairs les plus fréquentes sont celles octroyées par le CRSH, le CRSNG ou des IRCS.

La répartition de la charge de travail

- En moyenne, les professeurs contactés ont mentionné consacrer 49 heures par semaine à leur travail en tant que professeur.
 - Cette moyenne est significativement plus élevée dans le secteur Sciences pures de la FAS (moyenne de 53,7 heures / semaine) et plus faible dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (moyenne de 44,9 heures / semaine).
- En moyenne, 40% du temps de travail est consacré à l'enseignement et à l'encadrement, 35% à l'ensemble des activités reliées à la recherche, 12% au rayonnement, et 12% aux tâches administratives.
 - C'est à la Faculté de médecine et dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » que les professeurs consacrent le moins de temps à l'enseignement.
 - Les professeurs de la Faculté de médecine, où on retrouve une forte proportion de chercheurs, consacrent plus de temps à la recherche. Les professeurs du regroupement « autres facultés » et du secteur Lettres et sciences humaines de la FAS y consacrent moins de temps.
 - La proportion du temps consacré au rayonnement tend à augmenter légèrement en fonction de la progression dans la carrière professorale.
- Plus de trois professeurs sur quatre désireraient accorder plus de temps à la recherche et aux publications.
 - Les chercheurs sont moins enclins à partager cette opinion et préféreraient consacrer plus de temps à l'enseignement, alors qu'une plus forte proportion de leur temps de travail est déjà consacrée aux activités de recherche et qu'ils consacrent moins de temps à l'enseignement.
- Plus de la moitié des professeurs du secteur Sciences pures de la FAS et du regroupement « autres spécialités médicales » souhaiteraient accorder plus de temps à l'encadrement des étudiants aux études supérieures.
- En moyenne, 9% des tâches réalisées sont considérées comme ne relevant pas de tâches professorales et pouvant être réalisées par le personnel de soutien ou les services de l'Université et près de la moitié des professeurs souhaitent accorder moins de temps à l'administration et à la gestion.

Perceptions de surcharge et d'équité

- Quatre professeurs sur cinq considèrent correcte leur charge d'enseignement et d'encadrement. Près de deux professeurs sur trois considèrent que les différentes composantes de la charge sont prises en compte dans l'attribution des tâches et des proportions semblables perçoivent qu'il y a répartition équitable des charges administratives, d'enseignement collectif et d'encadrement aux cycles supérieurs. Toutefois :
 - près de deux professeurs sur trois considèrent que le nombre de professeurs est insuffisant dans leur unité, perception plus caractéristique des professeurs adjoints et agrégés ;
 - trois professeurs sur quatre considèrent les budgets d'auxiliaires d'enseignement insuffisants.
- Les professeurs qui donnent un plus grand nombre de crédits ou rencontrent plus d'étudiants en enseignement collectif au 1^{er} cycle sont plus portés à considérer leur charge d'enseignement comme étant trop élevée et tendent à percevoir la répartition de la charge comme étant inéquitable dans leur unité.
- Aux cycles supérieurs, les professeurs qui donnent plus de crédits en enseignement collectifs et ceux qui dirigent plus d'étudiants de maîtrise et de doctorats sont proportionnellement plus portés à considérer que toutes les composantes de la charges ne sont pas bien prises en compte et que la répartition de la charge de travail est inéquitable au sein de leur unité.
- L'équité de la répartition des tâches administratives est plus questionnée par les professeurs qui sont impliqués dans trois tâches administratives ou plus.
- Variations observées en fonction du **secteur** et du **statut** :
 - Les chercheurs se distinguent des autres répondants par leur perception d'avoir une charge d'enseignement et d'encadrement trop faible.
 - La perception du caractère trop élevé de la charge est plus marquée chez les professeurs adjoints et agrégés.
 - Les professeurs du secteur Sciences pures de la FAS sont particulièrement portés à considérer que l'attribution des tâches prend bien en compte les différentes composantes de la charge.
 - La charge d'enseignement collectif tend à être plus souvent perçue comme équitablement répartie dans le secteur Sciences pures de la FAS et est plus souvent perçue comme inéquitablement répartie à la Faculté de médecine et dans les regroupements « autres spécialités médicales » et « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation ».

- La charge d'encadrement aux cycles supérieurs tend à être plus souvent perçue comme équitablement répartie par les professeurs des secteurs Sciences pures de la FAS et de la Faculté de médecine et est plus souvent perçue comme inéquitablement répartie dans les secteurs Sciences sociales de la FAS et le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation ».

INTRODUCTION

Ce document présente dans un premier temps les éléments factuels de la charge de travail des professeurs. Cette charge de travail est par ailleurs découpée en fonction de quatre aspects, soit :

- 1) la charge d'enseignement pour les sessions d'hiver 2006 et d'automne 2006, elle-même sous divisée, en fonction des composantes :
 - incidence et raisons des dégrèvements ;
 - nombre de crédits dont le professeur assume la charge au premier cycle et aux cycles supérieurs ;
 - nombre d'étudiants dans les cours au premier cycle et aux cycles supérieurs ;
 - nombre d'étudiants supervisés en enseignement individualisé (stages, travaux pratiques ou travaux dirigés) au premier cycle et aux cycles supérieurs ;
 - soutien à l'enseignement - évalué à partir du nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement dont disposent les professeurs au premier cycle et aux cycles supérieurs ;
 - encadrement aux cycles supérieurs, évalué à partir du nombre d'étudiants dirigés ou co-dirigés au 2^e et au 3^e cycles.
- 2) la charge administrative, définie par la participation à des comités, à des instances décisionnelles, à des centres ou groupes de recherche, que ce soit au niveau du département, de la faculté ou de l'Université ou encore au fait d'assumer la responsabilité ou la direction de programmes.
- 3) la charge de recherche, définie par l'incidence des subventions de recherches octroyées par des comités de pairs, par la présence de contrats de recherche, par l'obtention d'une chaire de recherche de même que par les responsabilités de supervision d'auxiliaires, d'agents de recherche et de post-doctorants;
- 4) la répartition du temps de travail, qui présente le nombre d'heures consacrées à l'ensemble de la charge de travail professorale, en détaillant la proportion du temps consacrée aux quatre dimensions précédemment étudiées.

Dans un deuxième temps, le document présente une analyse des perceptions relatives à la charge d'enseignement et de leurs déterminants et se termine par une présentation des commentaires des professeurs.

1.0 LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Incidence et raisons des dégrèvements

Le tableau 1.1a présente les données sur les dégrèvements des professeurs pour les sessions d'hiver et d'automne 2006. Ces données permettent de constater la forte similitude de l'incidence et des raisons de dégrèvements au cours de ces deux sessions. En effet, que ce soit à la session d'hiver (58%) ou à la session d'automne (53%), un peu plus de la moitié des enseignants n'ont bénéficié d'aucun dégrèvement, alors que la proportion de professeurs en sabbatique était équivalente (7%) .

En 2006, les principales raisons de dégrèvements étaient les activités de recherche ($\pm 12\%$), les responsabilités administratives ($\pm 8\%$) et les allègements de tâche des nouveaux professeurs ($\pm 6\%$). Les raisons de dégrèvements multiples ont par ailleurs été un peu plus fréquentes à l'automne 2006 (7%) qu'à l'hiver 2006 (3%).

Tableau 1.1a : Principale raison des dégrèvements et des sabbatiques par trimestre - Année 2006

	Raisons des dégrèvements (hiver 2006)		Raisons des dégrèvements (automne 2006)	
	N	%	N	%
en sabbatique	42	7,0%	47	7,3%
recherche	75	12,6%	80	12,4%
responsabilités administratives	44	7,4%	54	8,3%
responsabilités syndicales	5	,8%	6	,9%
tâches des nouveaux professeurs	31	5,2%	40	6,2%
programme de pré-retraite	15	2,5%	15	2,3%
responsabilités familiales	9	1,5%	6	,9%
autres	12	2,0%	12	1,9%
raisons multiples	17	2,8%	42	6,5%
aucun	347	58,1%	345	53,3%
Total	597	100,0%	647	100,0%

Les tableaux 1.1b et 1.1c permettent de constater que les dégrèvements sont plus caractéristiques de certains secteurs facultaires. En effet, pour les deux sessions à l'étude, la plus forte proportion de professeurs dégrévés, soit 67% à l'hiver 2006 et 74% à l'automne 2006, se trouve dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation », alors que l'incidence des dégrèvements pour l'ensemble des répondants était de 37% à l'hiver 2006 et de 51% à l'automne 2006.

À l'inverse, les professeurs de la Faculté de médecine et du regroupement « autres spécialités médicales¹ » se caractérisent par une plus faible incidence de dégrèvements : à l'hiver 2006, ce sont 26% des professeurs de la Faculté de médecine et 17% des professeurs du regroupement « autres spécialités médicales » qui ont connu des dégrèvements, proportions qui ont respectivement atteint 32% et 18% à l'automne 2006.

En dehors de ces grandes tendances, les dégrèvements pour assumer des responsabilités administratives caractérisent plus particulièrement le secteur des Sciences sociales de la FAS. Ainsi, à l'hiver 2006, 19% des professeurs du secteur Sciences sociales ont été dégrevés pour assumer des responsabilités administratives, comparativement à 10% pour l'ensemble du corps professoral de l'UdM. À l'automne 2006, cette proportion s'élevait à 24% par rapport à 14% pour l'ensemble des professeurs consultés.

Le secteur des Sciences sociales de la FAS tend aussi à avoir connu plus d'allègements pour les tâches de nouveaux professeurs tant à l'hiver (11%) qu'à l'automne (14%) que l'ensemble des répondants (6% à l'hiver et 9% à l'automne). Ces proportions ne dépassent toutefois pas celles connues par le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » qui ont été de 15% à l'hiver et de 22% à l'automne, ce qui explique en partie la forte incidence générale des dégrèvements dans ce secteur. Ces dégrèvements reflètent évidemment l'incidence des engagements, mais il faut quand même souligner que l'allègement des tâches des nouveaux professeurs semble devenue une pratique courante dans l'ensemble des facultés.

Les professeurs du regroupement « autres facultés² » ont pour leur part connu plus de dégrèvements dans le cadre du programme de pré-retraite (11%) à l'automne 2006 que l'ensemble des répondants (3%).

¹Incluant les facultés de médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie et optométrie.

²Incluant les départements/facultés de kinésiologie, de droit, de l'aménagement, de musique, de théologie et de sciences des religions.

Tableau 1.1b : Dégrèvements selon le secteur - Hiver 2006 (plusieurs mentions possibles)

		Raisons du dégrèvement de cours - hiver 2006							Total	
		Pour des fins de recherche (H2006)	Pour des responsabilités administratives (H2006)	Pour des responsabilités syndicales (H2006)	Pour les tâches des nouveaux professeurs (H2006)	Dans le cadre du programme de pré-retraite (H2006)	Pour des responsabilités familiales (H2006)	Pour d'autres raisons (H2006)	Non officiellement dégrév(e) de cours (H2006)	Effectifs
		%	%	%	%	%	%	%	%	
Secteur	FAS Sciences sociales	13,6%	19,1%	,9%	10,9%	1,8%	3,6%	1,8%	51,8%	110
	FAS Sciences pures	20,2%	10,7%		4,8%	2,4%	1,2%	4,8%	57,1%	84
	FAS lettres et sciences humaines	12,2%	6,8%	1,4%	6,8%	1,4%	2,7%	4,1%	67,6%	74
	Médecine	17,1%	4,5%	2,7%	1,8%	1,8%		,9%	73,9%	111
	Autres spécialités médicales	10,1%	8,7%		1,4%	1,4%			82,6%	69
	Scs infirmières / éducation	26,1%	13,0%	2,2%	15,2%	6,5%		6,5%	32,6%	46
	Autres	12,1%	6,9%		6,9%	8,6%	3,4%	1,7%	65,5%	58
Total		15,6%	10,1%	1,1%	6,3%	2,9%	1,6%	2,5%	62,9%	552

Tableau 1.1c : Dégrèvements selon le secteur - Automne 2006 (plusieurs mentions possibles)

		Raison(s) du dégrèvement de cours - automne 2006							Total	
		Pour des fins de recherche (A2006)	Pour des responsabilités administratives (A2006)	Pour des responsabilités syndicales (A2006)	Pour les tâches des nouveaux professeurs (A2006)	Dans le cadre du programme de pré-retraite (A2006)	Pour des responsabilités familiales (A2006)	Pour d'autres raisons (A2006)	Non officiellement dégrév(e) de cours (A2006)	Effectifs
		%	%	%	%	%	%	%	%	
Secteur	FAS Sciences sociales	17,5%	23,7%	2,6%	14,0%	,9%	4,4%	2,6%	43,9%	114
	FAS Sciences pures	23,5%	14,1%		7,1%	2,4%	1,2%	3,5%	55,3%	85
	FAS lettres et sciences humaines	11,9%	16,7%	1,2%	8,3%	1,2%	1,2%	1,2%	60,7%	84
	Médecine	21,7%	5,4%	2,3%	3,9%	2,3%		,8%	68,2%	129
	Autres spécialités médicales	12,2%	5,4%		2,7%	1,4%	1,4%		82,4%	74
	Scs infirmières / éducation	24,5%	18,4%	2,0%	22,4%	6,1%		10,2%	26,5%	49
	Autres	19,4%	12,9%		9,7%	11,3%		6,5%	54,8%	62
Total		18,6%	13,6%	1,3%	8,9%	3,0%	1,3%	2,8%	57,6%	597

1.2 La charge de cours relative à l'enseignement collectif

La charge de cours relative à l'enseignement collectif est celle sur laquelle portent les dégrèvements. Il faut donc garder à l'esprit que les données présentées dans cette section ne tiennent pas compte des heures consacrées à réaliser des activités pour lesquelles les professeurs ont été dégrévés.

Les tableaux 1.2.1a et 1.2.1b présentent la charge auto-déclarée des professeurs pour ce qui est du nombre de crédits offerts au premier cycle et aux cycles supérieurs en fonction du secteur et du statut. Le tableau 1.2 présente au préalable la relation entre le statut et le département ou la faculté d'appartenance des professeurs, ce qui permet de mettre en perspective les croisements présentés dans les tableaux subséquents. En effet, il est important de garder à l'esprit que certains statuts sont plus ou moins représentés dans les différents départements et facultés. Ainsi, soulignons que 82% des chercheurs ayant participé à l'étude oeuvrent à la Faculté de médecine et que 80% des répondants du secteur Sciences pures de la FAS sont des professeurs agrégés ou titulaires, comparativement à 68% pour l'ensemble des répondants. Le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » compte pour sa part une plus faible proportion de professeurs titulaires (20%) lorsque comparé à l'ensemble des répondants (40%).

Tableau 1.2 : Relation entre le statut des professeurs et leur faculté/département

Secteur			Statut				Total
			Chercheur(e)	Professeur(e) adjoint(e)	Professeur(e) agrégé(e)	Professeur(e) titulaire	
FAS Sciences sociales	Effectif		1	45	32	45	123
	% dans Secteur		,8%	36,6%	26,0%	36,6%	100,0%
FAS Sciences pures	Effectif		2	17	22	53	94
	% dans Secteur		2,1%	18,1%	23,4%	56,4%	100,0%
FAS Lettres et Sciences Humaines	Effectif		2	22	26	42	92
	% dans Secteur		2,2%	23,9%	28,3%	45,7%	100,0%
Médecine	Effectif		40	11	32	49	132
	% dans Secteur		30,3%	8,3%	24,2%	37,1%	100,0%
Autres spécialités médicales	Effectif		2	22	24	32	80
	% dans Secteur		2,5%	27,5%	30,0%	40,0%	100,0%
Scs infirmières / éducation	Effectif		0	20	21	10	51
	% dans Secteur		,0%	39,2%	41,2%	19,6%	100,0%
Autres	Effectif		2	17	25	24	68
	% dans Secteur		2,9%	25,0%	36,8%	35,3%	100,0%
Total	Effectif		49	154	182	255	640
	% dans Secteur		7,7%	24,1%	28,4%	39,8%	100,0%

Rappelons de plus que la charge d'enseignement (cours et encadrement) "habituelle" à l'Université de Montréal est généralement fixée à 12 crédits annuels pour les professeurs réguliers plein temps qui ne bénéficient d'aucun dégrèvement. Les données ont été compilées en nombre de crédits parce que ceux-ci constituaient le meilleur point de référence commun pour toutes les facultés.

1.2.1 Charge de cours au premier cycle

Tel que présenté au tableau 1.2.1a, les professeurs ont eu une charge moyenne d'enseignement de 2,5 crédits par session. Comme certains professeurs étaient en sabbatique au cours de l'une des deux sessions à l'étude ou ne travaillaient pas encore pour l'UdM à l'hiver 2006, la moyenne générale de crédits d'enseignement donnés par les professeurs à au moins une des sessions d'hiver ou d'automne s'élève à 4,5 crédits. Les informations sur la médiane et les centiles nous permettent de savoir que 25% des professeurs ont donné un crédit ou moins au premier cycle durant la période, 50%, 3 crédits ou moins et 25% (75ème centile) six crédits ou plus. Soulignons que l'enseignement à la session d'été, encore relativement rare chez les professeurs réguliers, n'a pas été sondé et n'est donc pas inclus.

Cette charge de cours se répartit toutefois différemment selon les statuts et les secteurs. Les chercheurs ont une charge d'enseignement très peu élevée au premier cycle, soit en moyenne, 1,6 crédits par année, plus de 50% des chercheurs n'ayant donné aucun crédit au cours des sessions hiver et automne 2006. Les chercheurs étant fortement concentrés à la Faculté de médecine, celle-ci se démarque des autres par un nombre moyen plus faible de crédits enseignés au cours de l'année.

Le regroupement « autres facultés » se démarque pour sa part par une charge de cours au premier cycle plus élevée tant à l'hiver (moyenne de 3,3 crédits) qu'à l'automne (moyenne de 3,6 crédits), pour une moyenne cumulative de 6,2 crédits par professeur par année. Le secteur Lettres et sciences humaines de la FAS arrive en deuxième avec 5,4 crédits par année, 3,1 crédits à chaque session. Il est suivi de près par le secteur Sciences pures de la FAS (5,2 crédits par année) et le regroupement « autres spécialités médicales » (5,2). Notons que ce dernier regroupement se distingue par un nombre de crédits moyen élevé (3,2 crédits) à l'hiver 2006 mais plus faible à l'automne 2006 (2,5).

En ce qui a trait à la variabilité à l'intérieur d'un même secteur, illustrée par l'écart entre le 25e et le 75e centile, soulignons que la Faculté de médecine et les secteurs Sciences sociales et Sciences pures de la FAS tendent sur une base annuelle à répartir de façon plus homogène la charge de travail au premier cycle. Rappelons cependant que plusieurs regroupements sont hétérogènes, étant constitués de facultés et de départements qui ont parfois peu en commun en ce qui a trait au mode de fonctionnement, contrairement aux secteurs de la FAS. Ceci pourrait expliquer en partie les variations plus importantes retrouvées dans ces regroupements.

Tableau 1.2.1a : Charge de cours au 1er cycle - Nombre de crédits

		Hiver 2006 - 1er cycle					Automne 2006 - 1er cycle					Total 2006 - 1er cycle				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	29	.8	.0	.0	1.5	49	1.1	.0	.0	1.0	49	1.6	.0	.0	2.5
	Professeur(e) adjoint(e)	133	2.8	3.0	.0	3.0	154	2.4	3.0	.0	3.0	155	4.8	3.6	1.9	6.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	2.5	3.0	.0	3.0	170	2.8	3.0	.0	4.9	181	4.8	3.6	2.1	7.0
	Professeur(e) titulaire	231	2.6	3.0	.0	3.0	223	2.6	3.0	.0	3.0	248	4.7	4.0	1.1	6.0
Total		551	2.5	3.0	.0	3.0	596	2.5	2.6	.0	3.0	633	4.5	3.0	1.0	6.0
Secteur	FAS Sciences sociales	110	2.4	3.0	.0	3.0	114	2.4	3.0	.0	3.0	122	4.4	3.0	3.0	6.0
	FAS Sciences pures	84	3.0	3.0	1.0	4.5	85	2.6	3.0	.0	4.0	91	5.2	6.0	3.0	7.0
	FAS lettres et sciences humaines	74	3.1	3.0	1.8	6.0	84	3.1	3.0	.3	6.0	90	5.4	6.0	3.0	9.0
	Médecine	111	1.4	.0	.0	2.0	129	1.5	.0	.0	2.0	132	2.7	1.3	.0	3.4
	Autres spécialités médicales	69	3.2	2.0	1.0	4.0	74	2.5	2.0	.2	3.6	78	5.2	4.0	1.8	8.0
	Scs infirmières / éducation	46	1.9	.0	.0	3.0	49	2.4	1.0	.0	4.3	54	3.8	3.0	.0	6.0
	Autres	58	3.3	3.0	.0	3.1	62	3.6	3.0	.9	6.0	67	6.2	6.0	3.0	9.0
Total		552	2.5	3.0	.0	3.0	597	2.5	2.5	.0	3.0	634	4.5	3.0	1.0	6.0

Le tableau 1.2.1b présente pour sa part la charge d'enseignement au premier cycle des professeurs en ce qui a trait au nombre d'étudiants inscrits aux cours. En général, le nombre d'étudiants moyen d'une session à l'autre s'avère constant, soit de 60 étudiants à l'hiver 2006 et de 59 étudiants à l'automne 2006. En tenant compte du fait que certains professeurs n'ont enseigné qu'à l'une ou l'autre des sessions à l'étude, le nombre moyen d'étudiants rencontrés au cours de ces deux sessions en enseignement collectif au premier cycle s'élève à 107 étudiants par professeur. Cette information constitue, règle générale, un bon indicateur de la charge «psychologique», associée à la nécessité de composer avec beaucoup de personnes différentes.

Tout comme en ce qui a trait au nombre de crédits enseignés, les chercheurs se démarquent par un nombre d'étudiants significativement plus faible que l'ensemble des répondants (51 étudiants en moyenne). En ce qui a trait aux regroupements, il est intéressant de constater que c'est celui des autres spécialisations médicales qui se démarque par un nombre moyen d'étudiants particulièrement élevé sur une base annuelle, soit de 174 étudiants par année par professeur, alors que ce secteur ne se distinguait des autres pour le nombre de crédits enseignés qu'à la session d'hiver 2006. Soulignons par ailleurs la forte variation entre les 25e et 75e centiles de la distribution pour chacun des secteurs, ce qui valide les différences retrouvées entre les professeurs d'une même unité en ce qui a trait au nombre d'étudiants de 1er cycle rencontrés.

Tableau 1.2.1b : Charge de cours au 1er cycle - Nombre d'étudiants

		Hiver 2006 - 1er cycle					Automne 2006 - 1er cycle					Nb total d'étudiants 2006 - 1er cycle				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	29	30.4	.0	.0	45.0	49	32.9	.0	.0	9.5	49	50.9	.0	.0	75.0
	Professeur(e) adjoint(e)	133	59.5	40.0	.0	90.0	154	54.6	40.5	.0	82.5	155	105.3	80.0	30.0	150.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	59.6	35.0	.0	90.0	170	73.3	45.0	.0	100.0	181	120.9	85.0	23.5	168.0
	Professeur(e) titulaire	231	64.0	40.0	.0	84.0	223	56.6	32.0	.0	85.0	248	110.5	82.0	20.0	160.8
Total		551	59.9	40.0	.0	85.0	596	58.9	35.0	.0	85.0	633	107.6	80.0	14.5	155.0
Secteur	FAS Sciences sociales	110	58.7	37.0	.0	82.5	114	52.8	31.5	.0	82.0	122	102.2	76.5	19.3	161.8
	FAS Sciences pures	84	51.8	40.0	4.0	74.8	85	46.2	25.0	.0	61.0	91	91.0	66.0	32.0	120.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	74	45.0	30.0	9.5	60.3	84	49.8	35.5	12.8	70.0	90	83.4	66.5	25.8	124.0
	Médecine	111	70.2	10.0	.0	90.0	129	61.9	.0	.0	75.0	132	119.5	45.0	.0	161.3
	Autres spécialités médicales	69	94.6	84.0	48.5	120.0	74	95.6	84.0	43.8	150.0	78	174.4	168.0	84.8	205.0
	Scs infirmières / éducation	46	41.3	.0	.0	71.0	49	43.5	.0	.0	71.0	54	74.7	61.5	.0	117.8
	Autres	58	45.9	31.0	.0	85.0	62	57.8	52.5	4.8	81.3	67	93.2	90.0	30.0	130.0
Total		552	59.8	40.0	.0	85.0	597	58.5	35.0	.0	84.5	634	107.1	80.0	14.8	154.3

1.2.2 Charge de cours aux cycles supérieurs

Les tableaux 1.2.2a et 1.2.2b présentent des données similaires pour l'enseignement collectif aux cycles supérieurs. La moyenne générale de crédits donnés à l'hiver 2006 et à l'automne 2006 aux cycles supérieurs est de 3,2, ou, plus précisément, de 2 crédits à l'hiver 2006 et de 1,6 crédits à l'automne 2006. Au moins le quart des professeurs n'ont eu la charge d'aucun crédit aux cycles supérieurs, alors que 50% des professeurs ont donné 3 crédits ou moins aux cycles supérieurs, le 75e centile se situant pour sa part à 4 crédits.

Soulignons que, contrairement à ce qui a trait au nombre de crédits au 1er cycle, les chercheurs ne se distinguent plus significativement des autres professeurs, malgré une moyenne générale de crédits enseignés moins élevée. De la même façon, aucune variation significative n'est observée en fonction du secteur.

Tableau 1.2.2a : Charge de cours aux cycles supérieurs - Nombre de crédits

		Hiver 2006 - cycles supérieurs					Automne 2006 - cycles supérieurs					Total 2006 - cycles supérieurs				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	29	1.0	.0	.0	2.4	49	1.3	.0	.0	.8	49	1.9	.1	.0	3.0
	Professeur(e) adjoint(e)	133	1.4	.0	.0	3.0	154	1.3	.0	.0	3.0	155	2.6	3.0	.0	3.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	2.3	2.0	.0	3.0	170	1.9	1.0	.0	3.0	181	3.8	3.0	.5	5.0
	Professeur(e) titulaire	231	2.1	.7	.0	3.0	223	1.7	.2	.0	3.0	248	3.6	3.0	.0	4.0
Total		551	2.0	1.0	.0	3.0	596	1.6	.2	.0	3.0	633	3.3	3.0	.0	4.0
Secteur	FAS Sciences sociales	110	1.9	3.0	.0	3.0	114	1.9	3.0	.0	3.0	122	3.5	3.0	3.0	6.0
	FAS Sciences pures	84	1.0	.0	.0	2.8	85	1.2	.0	.0	3.0	91	2.0	1.5	.0	3.0
	FAS lettres et sciences humaines	74	1.9	3.0	.0	3.0	84	1.8	1.5	.0	3.0	90	3.2	3.0	1.0	4.0
	Médecine	111	2.7	.3	.0	3.0	129	1.8	.1	.0	3.0	132	4.0	1.0	.0	3.5
	Autres spécialités médicales	69	1.5	1.0	.0	2.4	74	1.4	.5	.0	3.0	78	2.7	1.5	.0	4.3
	Scs infirmières / éducation	46	1.9	.5	.0	3.0	49	1.2	.0	.0	3.0	54	2.7	3.0	.0	4.5
	Autres	58	2.6	3.0	.0	3.0	62	2.1	.0	.0	3.0	67	4.3	3.0	.0	6.0
Total		552	2.0	1.0	.0	3.0	597	1.6	.2	.0	3.0	634	3.2	3.0	.0	4.0

En ce qui concerne le nombre d'étudiants rencontrés en enseignement collectif aux cycles supérieurs, certaines différences significatives apparaissent en fonction des départements ou des facultés. En moyenne, quel que soit le département ou la faculté, les professeurs ont enseigné aux cycles supérieurs à 17,8 étudiants, soit une moyenne de 10,7 étudiants à l'hiver 2006 et de 9,1 étudiants à l'automne 2006.

Quelle que soit la session, les professeurs du secteur Sciences pures de la FAS se distinguent par un nombre moyen d'étudiants en enseignement collectif aux cycles supérieurs inférieur à la moyenne générale, soit de 9 étudiants par année alors que les professeurs de la Faculté de médecine se distinguent par un nombre moyen élevé, soit de 27 étudiants pour les sessions d'hiver et d'automne 2006. Il est à souligner que seuls ces deux secteurs se distinguent significativement des autres pour chacune des sessions.

Tableau 1.2.2b : Charge de cours aux cycles supérieurs - Nombre d'étudiants

		Hiver 2006 - cycles supérieurs					Automne 2006 - cycles supérieurs					Nb total d'étudiants 2006 - cycles supérieurs				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	29	9.3	.0	.0	13.5	49	9.8	.0	.0	13.5	49	15.3	5.0	.0	19.5
	Professeur(e) adjoint(e)	133	8.8	.0	.0	12.0	154	8.8	.0	.0	12.0	155	16.3	8.0	.0	22.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	11.6	4.5	.0	16.3	170	9.8	5.0	.0	15.0	181	19.3	12.0	2.5	25.0
	Professeur(e) titulaire	231	11.3	4.0	.0	15.0	223	8.6	2.0	.0	13.0	248	18.2	10.0	.0	25.8
Total		551	10.7	3.0	.0	15.0	596	9.1	1.5	.0	14.0	633	17.8	10.0	.0	25.0
Secteur	FAS Sciences sociales	110	10.6	5.0	.0	15.0	114	9.1	5.0	.0	15.0	122	18.1	12.0	5.0	24.0
	FAS Sciences pures	84	4.2	.0	.0	5.8	85	5.4	.0	.0	8.0	91	9.0	5.0	.0	11.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	74	7.9	4.5	.0	12.5	84	8.7	4.5	.0	14.0	90	14.7	10.0	2.3	21.0
	Médecine	111	17.1	6.0	.0	25.0	129	12.9	5.0	.0	18.0	132	27.0	15.0	.0	39.0
	Autres spécialités médicales	69	8.3	2.0	.0	10.0	74	8.6	3.0	.0	10.5	78	15.4	6.0	.0	20.3
	Scs infirmières / éducation	46	13.7	3.0	.0	26.3	49	8.2	.0	.0	9.0	54	19.1	4.0	.0	35.5
	Autres	58	11.6	7.5	.0	15.8	62	7.9	.0	.0	10.3	67	17.3	10.0	.0	22.0
Total		552	10.6	3.0	.0	15.0	597	9.1	1.0	.0	14.0	634	17.8	10.0	.0	25.0

1.3 Le soutien à l'enseignement collectif

1.3.1 Le nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement au premier cycle

En 2006, le nombre d'heures moyen d'auxiliaires d'enseignement dont disposaient les professeurs était de 36. Peu de différences sont retrouvées entre l'hiver 2006, où les professeurs disposaient en moyenne de 19 heures, et l'automne 2006, où les professeurs disposaient en moyenne de 20 heures d'auxiliaires d'enseignement. La distribution de ces ressources s'avère toutefois très variable et touche moins de la moitié des répondants, la valeur médiane pour l'ensemble des répondants s'établissant à zéro.

En fonction du statut, la répartition des heures d'auxiliaires d'enseignement suit la répartition de la charge d'enseignement. Ainsi, les chercheurs, qui se distinguent significativement des autres professeurs par une charge d'enseignement plus faible en ce qui a trait au nombre de crédits et de nombre d'étudiants rencontrés, disposent aussi de moins d'heures d'auxiliaires d'enseignement (moyenne de 5,6 par rapport à une moyenne générale de 35,7).

Tableau 1.3.1 : Nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement - 1er cycle

		Hiver 2006 - 1er cycle					Automne 2006 - 1er cycle					Nb total d'heures d'auxiliaires d'enseignement 2006 - 1er cycle				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	29	2.5	.0	.0	.0	49	4.1	.0	.0	.0	49	5.6	.0	.0	.0
	Professeur(e) adjoint(e)	133	31.0	.0	.0	27.0	154	23.3	.0	.0	26.3	155	49.8	.0	.0	60.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	9.9	.0	.0	1.3	170	17.4	.0	.0	4.0	181	24.9	.0	.0	17.5
	Professeur(e) titulaire	231	21.0	.0	.0	10.0	223	23.4	.0	.0	5.0	248	40.6	.0	.0	32.3
Total		551	19.2	.0	.0	5.0	596	20.1	.0	.0	4.0	633	35.7	.0	.0	24.5
Secteur	FAS Sciences sociales	110	40.6	.5	.0	46.3	114	47.2	.5	.0	80.0	122	80.7	27.5	.0	131.3
	FAS Sciences pures	84	29.8	2.0	.0	29.0	85	29.9	.0	.0	7.0	91	55.5	5.0	1.0	40.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	74	30.1	.0	.0	36.3	84	26.6	.0	.0	48.8	90	49.6	.0	.0	74.8
	Médecine	111	3.0	.0	.0	.0	129	3.6	.0	.0	.0	132	6.0	.0	.0	.0
	Autres spécialités médicales	69	3.5	.0	.0	.0	74	5.7	.0	.0	.0	78	8.5	.0	.0	.0
	Scs infirmières / éducation	46	5.8	.0	.0	.0	49	7.6	.0	.0	.0	54	11.8	.0	.0	12.5
	Autres	58	10.4	.0	.0	.3	62	8.9	.0	.0	.0	67	17.2	.0	.0	8.0
	Total		552	19.3	.0	.0	5.0	597	20.0	.0	.0	4.0	634	35.7	.0	.0

Soulignons par ailleurs que le quart des professeurs adjoints ont disposé en cours d'année de 60 heures ou plus d'auxiliaires d'enseignement au premier cycle, situation qui semble surtout attribuable au nombre d'auxiliaires d'enseignement dont les adjoints disposaient à l'hiver 2006.

Les adjoints ne s'étant pas particulièrement démarqués des autres professeurs non-chercheurs en ce qui a trait à l'importance de la charge d'enseignement, cette situation pourrait être associée à l'importance de l'attribution d'auxiliaires d'enseignement dans le secteur Sciences sociales de la FAS, dont la moyenne annuelle s'élève à 80,7 heures d'auxiliaires d'enseignement au premier cycle, alors qu'on retrouve plus de professeurs adjoints dans ce secteur (36% par rapport à 24% pour l'ensemble du corps professoral consulté - c.f. tableau 1.2).

En effet, alors que la valeur médiane est de zéro pour l'ensemble des professeurs, elle s'établit à 27,5 dans le secteur des Sciences sociales, le quart des professeurs de ce secteur ayant disposé, sur une base annuelle, de plus de 131 heures d'auxiliaires d'enseignement au premier cycle. Rappelons par ailleurs que ce secteur ne se distingue pas significativement des autres pour ce qui est de la charge d'enseignement au premier cycle.

À l'inverse, le regroupement « autres spécialités médicales », qui s'est distingué par une charge d'enseignement au premier cycle plutôt élevée en ce qui a trait au nombre d'étudiants (base annuelle) et de crédits offerts (hiver 2006), se distingue par un nombre moyen d'auxiliaires d'enseignement au premier cycle inférieur à la moyenne, soit de 8,5 heures, les trois quarts des professeurs de ce secteur ne disposant d'aucune heure d'auxiliaire d'enseignement au premier cycle.

Cette situation caractérise également les professeurs de la Faculté de médecine (moyenne annuelle de 6,0). Au premier cycle, il apparaît ainsi que les professeurs des départements de la FAS disposent en général de plus de soutien à l'enseignement que les professeurs des autres facultés et départements.

1.3.2 Le nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement aux cycles supérieurs

Aux cycles supérieurs, le nombre moyen d'auxiliaires d'enseignement s'établit à 4,2 heures par professeur sur une base annuelle, soit plus précisément de 2,5 heures à la session d'hiver 2006 et de 2,1 à la session d'automne 2006. Quel que soit le secteur ou le statut, plus des trois quarts des répondants ne disposaient d'aucune heure d'auxiliariat d'enseignement aux cycles supérieurs. On peut donc qualifier cette pratique de marginale.

Rappelons que la charge de cours en ce qui a trait au nombre d'étudiants aux cycles supérieurs s'est avérée plus élevée à la Faculté de médecine et plus faible dans les secteurs Sciences pures et Lettres et sciences humaines de la FAS de même que dans le regroupement « autres spécialités médicales » pour au moins une session en 2006. Aucune différence significative n'apparaît toutefois en fonction du secteur ou du statut en ce qui a trait au nombre d'heures d'auxiliariat d'enseignement aux cycles supérieurs en 2006.

Tableau 1.3.2 : Nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement - cycles supérieurs

		Hiver 2006 - cycles supérieurs					Automne 2006 - cycles supérieurs					Nb total d'heures d'auxiliaires d'enseignement 2006 - cycles supérieurs				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	29	.4	.0	.0	.0	49	.2	.0	.0	.0	49	.5	.0	.0	.0
	Professeur(e) adjoint(e)	133	2.6	.0	.0	.0	154	2.9	.0	.0	.0	155	5.2	.0	.0	.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	2.9	.0	.0	.0	170	1.6	.0	.0	.0	181	4.1	.0	.0	.0
	Professeur(e) titulaire	231	2.5	.0	.0	.0	223	2.3	.0	.0	.0	248	4.4	.0	.0	.0
Total		551	2.5	.0	.0	.0	596	2.1	.0	.0	.0	633	4.2	.0	.0	.0
Secteur	FAS Sciences sociales	110	5.5	.0	.0	.0	114	3.0	.0	.0	.0	122	7.8	.0	.0	.0
	FAS Sciences pures	84	.2	.0	.0	.0	85	1.2	.0	.0	.0	91	1.3	.0	.0	.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	74	.8	.0	.0	.0	84	.6	.0	.0	.0	90	1.2	.0	.0	.0
	Médecine	111	4.1	.0	.0	.0	129	4.5	.0	.0	.0	132	7.9	.0	.0	.0
	Autres spécialités médicales	69	.5	.0	.0	.0	74	.7	.0	.0	.0	78	1.1	.0	.0	.0
	Scs infirmières / éducation	46	1.4	.0	.0	.0	49	.7	.0	.0	.0	54	1.8	.0	.0	.0
	Autres	58	2.9	.0	.0	.0	62	1.6	.0	.0	.0	67	4.0	.0	.0	.0
Total		552	2.5	.0	.0	.0	597	2.1	.0	.0	.0	634	4.2	.0	.0	.0

1.4 La charge d'enseignement individualisé et d'encadrement aux cycles supérieurs

La charge d'enseignement individualisée est constituée de stages, de travaux dirigés et de travaux pratiques au premier cycle et aux cycles supérieurs. L'encadrement comprend, de façon "classique", la direction de recherche d'étudiants à la maîtrise et au doctorat. Notons que l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs relève à la fois de la charge d'enseignement générale et de la recherche.

1.4.1 L'enseignement individualisé au premier cycle – stages travaux pratiques et travaux dirigés

L'enseignement individualisé au premier cycle ne constitue pas une pratique généralisée. En effet, le tableau 1.4.1 montre que plus de la moitié des professeurs (59%) n'ont pas dirigé de stages, de travaux pratiques ou de travaux dirigés en 2006 au premier cycle, alors que 19% des professeurs ont eu un ou deux étudiants en enseignement individualisé et 23% en ont eu 3 ou plus.

Le recours à l'enseignement individualisé au premier cycle varie peu en fonction du statut, les chercheurs se distinguant ici encore des autres par leur plus faible incidence d'enseignement individualisé au 1er cycle sur une base annuelle.

L'incidence de l'enseignement individualisé au premier cycle s'avère toutefois plus caractéristique du regroupement « autres spécialités médicales » (68%), le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (17%) et le secteur Sciences sociales de la FAS (29%) étant pour leur part moins portés à encadrer des étudiants en enseignement individualisé au 1er cycle.

Tableau 1.4.1 : Nombre d'étudiants en enseignement individualisé - 1er cycle

		Hiver 2006 - 1er cycle			Total	Automne 2006 - 1er cycle			Total	Nb total d'étudiants en enseignement individualisé 2006 - 1er cycle			Total
		Aucun	1 ou 2 étudiant (s)	3 étudiants et plus		Aucun	1 ou 2 étudiant (s)	3 étudiants et plus		Aucun	1 ou 2 étudiant (s)	3 étudiants et plus	
		%	%	%	N	%	%	%	N	%	%	%	N
Statut	Chercheur(e)	82,8%	17,2%		29	73,5%	20,4%	6,1%	49	67,3%	26,5%	6,1%	49
	Professeur(e) adjoint(e)	66,2%	22,6%	11,3%	133	66,9%	16,2%	16,9%	154	58,1%	18,1%	23,9%	155
	Professeur(e) agrégé(e)	63,3%	22,8%	13,9%	158	68,2%	17,1%	14,7%	170	61,9%	13,8%	24,3%	181
	Professeur(e) titulaire	60,6%	26,4%	13,0%	231	68,2%	19,3%	12,6%	223	54,8%	20,6%	24,6%	248
Total		63,9%	24,0%	12,2%	551	68,3%	18,0%	13,8%	596	58,6%	18,5%	22,9%	633
Secteur	FAS Sciences sociales	78,2%	16,4%	5,5%	110	77,2%	15,8%	7,0%	114	71,3%	12,3%	16,4%	122
	FAS Sciences pures	51,2%	33,3%	15,5%	84	64,7%	22,4%	12,9%	85	47,3%	24,2%	28,6%	91
	FAS Lettres et Sciences Humaines	66,2%	29,7%	4,1%	74	79,8%	14,3%	6,0%	84	66,7%	21,1%	12,2%	90
	Médecine	68,5%	25,2%	6,3%	111	69,8%	18,6%	11,6%	129	59,8%	25,0%	15,2%	132
	Autres spécialités médicales	33,3%	33,3%	33,3%	69	41,9%	24,3%	33,8%	74	32,1%	16,7%	51,3%	78
	Scs infirmières / éducation	89,1%	8,7%	2,2%	46	89,8%	4,1%	6,1%	49	83,3%	9,3%	7,4%	54
	Autres	60,3%	15,5%	24,1%	58	51,6%	22,6%	25,8%	62	47,8%	14,9%	37,3%	67
Total		63,9%	23,9%	12,1%	552	68,2%	17,9%	13,9%	597	58,5%	18,5%	23,0%	634

1.4.2 L'enseignement individualisé aux cycles supérieurs – stages travaux pratiques et travaux dirigés

Aux cycles supérieurs, l'enseignement individualisé est plus fréquent qu'au premier cycle (incidence générale de 60% par rapport à 41% au 1er cycle), mais est très peu sujet à des variations en fonction du statut ou du secteur.

Ainsi, les seules différences significatives entre secteurs retrouvées font référence à la session d'hiver 2006, où les professeurs du regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » et de la Faculté de médecine ont eu plus souvent trois étudiants et plus en enseignement individualisé aux cycles supérieurs que l'ensemble des professeurs. Toujours à l'hiver 2006, l'incidence de l'enseignement individualisé aux cycles supérieurs est aussi généralement plus importante dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (72%) et dans le regroupement « autres facultés » (60%).

Tableau 1.4.2a : Nombre d'étudiants en enseignement individualisé aux cycles supérieurs

		Hiver 2006 - cycles supérieurs				Total	Automne 2006 - cycles supérieurs				Total	Nb total d'étudiants en enseignement individualisé 2006 - cycles supérieurs				Total
		Aucun	1 ou 2 étudiant (s)	3 étudiants et plus	N	Aucun	1 ou 2 étudiant (s)	3 étudiants et plus	N	Aucun	1 ou 2 étudiant (s)	3 étudiants et plus	N			
		%	%	%		%	%	%		%	%	%				
Statut	Chercheur(e)	48,3%	20,7%	31,0%	29	32,7%	34,7%	32,7%	49	32,7%	28,6%	38,8%	49			
	Professeur(e) adjoint(e)	54,1%	22,6%	23,3%	133	48,1%	20,8%	31,2%	154	40,6%	21,9%	37,4%	155			
	Professeur(e) agrégé(e)	48,1%	20,3%	31,6%	158	47,6%	17,6%	34,7%	170	41,4%	16,6%	42,0%	181			
	Professeur(e) titulaire	44,6%	29,0%	26,4%	231	43,5%	24,2%	32,3%	223	38,7%	16,1%	45,2%	248			
Total	48,1%	24,5%	27,4%	551	45,0%	22,3%	32,7%	596	39,5%	18,6%	41,9%	633				
Secteur	FAS Sciences sociales	45,5%	33,6%	20,9%	110	41,2%	26,3%	32,5%	114	37,7%	18,0%	44,3%	122			
	FAS Sciences pures	56,0%	22,6%	21,4%	84	50,6%	18,8%	30,6%	85	42,9%	17,6%	39,6%	91			
	FAS Lettres et Sciences Humaines	63,5%	14,9%	21,6%	74	51,2%	17,9%	31,0%	84	45,6%	16,7%	37,8%	90			
	Médecine	45,9%	18,9%	35,1%	111	38,8%	24,0%	37,2%	129	36,4%	18,2%	45,5%	132			
	Autres spécialités médicales	52,2%	21,7%	26,1%	69	55,4%	20,3%	24,3%	74	46,2%	19,2%	34,6%	78			
	Scs infirmières / éducation	28,3%	30,4%	41,3%	46	42,9%	12,2%	44,9%	49	33,3%	18,5%	48,1%	54			
	Autres	39,7%	31,0%	29,3%	58	38,7%	33,9%	27,4%	62	34,3%	25,4%	40,3%	67			
Total	48,4%	24,5%	27,2%	552	45,1%	22,4%	32,5%	597	39,6%	18,8%	41,6%	634				

En ce qui a trait au nombre d'étudiants en enseignement individualisé, les disparités entre les professeurs d'un même secteur sont toutefois importantes. En effet, quel que soit le département ou la faculté, au moins le quart des professeurs n'ont eu aucun étudiant des cycles supérieurs en enseignement individualisé, alors que le quart supérieur en ont eu plus de cinq au cours des sessions d'hiver et d'automne 2006. Soulignons que ces disparités sont plus importantes dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (75e centile = 7,3).

Tableau 1.4.2b : Nombre d'étudiants en enseignement individualisé - cycles supérieurs

		Hiver 2006 - cycles supérieurs					Automne 2006 - cycles supérieurs					Nb total d'étudiants en enseignement individualisé 2006 - cycles supérieurs				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
		Statut	Chercheur(e)	29	1.7	1.0	.0	3.0	49	2.2	1.0	.0	3.0	49	3.2	2.0
	Professeur(e) adjoint(e)	133	1.7	.0	.0	2.0	154	2.0	1.0	.0	3.3	155	3.4	1.0	.0	5.0
	Professeur(e) agrégé(e)	158	2.0	1.0	.0	3.0	170	2.4	1.0	.0	4.0	181	4.0	2.0	.0	6.0
	Professeur(e) titulaire	231	2.2	1.0	.0	3.0	223	2.1	1.0	.0	3.0	248	4.0	2.0	.0	5.0
Total		551	2.0	1.0	.0	3.0	596	2.1	1.0	.0	3.0	633	3.8	2.0	.0	5.5
Secteur	FAS Sciences sociales	110	1.9	1.0	.0	2.0	114	2.4	1.0	.0	3.3	122	4.0	2.0	.0	5.0
	FAS Sciences pures	84	1.7	.0	.0	2.0	85	2.1	.0	.0	3.5	91	3.5	2.0	.0	5.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	74	1.1	.0	.0	2.0	84	1.9	.0	.0	3.0	90	2.7	1.0	.0	4.3
	Médecine	111	2.0	1.0	.0	3.0	129	2.0	1.0	.0	3.0	132	3.6	2.0	.0	6.0
	Autres spécialités médicales	69	2.8	.0	.0	3.0	74	2.1	.0	.0	2.3	78	4.4	1.0	.0	6.0
	Scs infirmières / éducation	46	2.8	2.0	.0	4.0	49	2.5	1.0	.0	4.0	54	4.7	2.0	.0	7.3
	Autres	58	2.4	1.0	.0	3.0	62	2.0	1.0	.0	3.0	67	3.9	2.0	.0	5.0
Total		552	2.0	1.0	.0	3.0	597	2.1	1.0	.0	3.0	634	3.8	2.0	.0	5.0

1.4.3 L'encadrement aux cycles supérieurs

Le tableau 1.4.3a montre, qu'en moyenne, les professeurs et chercheurs ont dirigé 3,1 étudiants à la maîtrise et 2,2 étudiants au doctorat en 2006. Toutefois, 50% des professeurs ont dirigé plus de 2 étudiants à la maîtrise (médiane) et 25% plus de 4 (75e centile). Au doctorat, la médiane est de 2 et le 75e centile est de 3. Le 75e centile constitue un indicateur de charge d'encadrement élevée et demeure donc pertinent à analyser.

En fonction du statut, au deuxième cycle, seuls les chercheurs se distinguent des autres professeurs par une charge d'encadrement plus faible (moyenne de 1,7 par rapport à une moyenne générale de 3,1). Au troisième

cycle, on remarque par ailleurs que les professeurs agrégés (2,4) et titulaires (2,7) encadrent plus d'étudiants que les professeurs adjoints (1,3) ou les chercheurs (1,7).

En fonction du secteur, les professeurs ont encadré plus d'étudiants de maîtrise dans le secteur Sciences sociales de la FAS (moyenne de 4,0) et moins dans à la Faculté de médecine (2,3) et dans le regroupement « autres spécialités médicales » (1,9). Au doctorat, on retrouve encore en moyenne peu d'étudiants par professeur dans le regroupement « autres spécialités médicales » (1,2), alors que c'est dans le secteur Lettres et sciences humaines de la FAS qu'on en retrouve le plus (2,8).

C'est d'ailleurs dans le secteur Lettres et sciences humaines de la FAS qu'on retrouve les charges d'encadrement aux deuxième et troisième cycles les plus importantes par professeur, le quart des professeurs de ce secteur encadrant 6 aspirants à la maîtrise ou plus et 5 aspirants au doctorat ou plus. Au niveau de la maîtrise, ce secteur est toutefois égalé en terme d'importance de la charge pour le 75e centile par le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation », ce qui est comparable à ce qui avait été observé en 2002.

Tableau 1.4.3a : Encadrement aux cycles supérieurs - direction et co-direction d'étudiants de 2e et 3e cycle

		Nombre d'étudiants au 2e cycle					Nombre d'étudiants au 3e cycle				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	49	1.7	1.0	.0	2.0	49	1.7	2.0	.0	3.0
	Professeur(e) adjoint(e)	154	3.0	2.0	1.0	4.0	154	1.3	1.0	.0	2.0
	Professeur(e) agrégé(e)	174	3.7	3.0	1.0	6.0	174	2.4	2.0	1.0	3.0
	Professeur(e) titulaire	253	3.0	2.0	1.0	4.0	253	2.7	2.0	1.0	4.0
Total		630	3.1	2.0	1.0	4.0	630	2.2	2.0	.0	3.0
Secteur	FAS Sciences sociales	123	4.0	3.0	1.0	6.0	123	2.5	2.0	1.0	4.0
	FAS Sciences pures	93	2.6	2.0	1.0	4.0	93	2.3	2.0	1.0	3.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	90	3.8	3.0	1.0	6.0	90	2.8	2.0	1.0	5.0
	Médecine	129	2.3	2.0	.0	3.0	129	2.2	2.0	1.0	3.0
	Autres spécialités médicales	76	1.9	2.0	.0	3.0	76	1.2	.0	.0	2.0
	Scs infirmières / éducation	53	3.8	3.0	1.5	6.0	53	2.1	2.0	.0	3.0
	Autres	67	3.0	2.0	1.0	4.0	67	1.8	1.0	.0	3.0
Total		631	3.1	2.0	1.0	4.0	631	2.2	2.0	.0	3.0

Le tableau 1.4.3b présente une synthèse de l'ensemble de l'enseignement individualisé et de l'encadrement aux cycles supérieurs sur le plan de la proportion de professeurs qui ont réalisé l'une ou l'autre des activités d'encadrement aux cycles supérieurs au cours des sessions hiver et automne 2006. Ce tableau permet de constater que c'est d'abord dans la répartition des formes d'enseignement que les professeurs se distinguent selon le statut et le secteur.

Ainsi, la direction d'étudiants au doctorat semble fortement liée à la progression dans la carrière parmi les professeurs. Fait intéressant, 74% des chercheurs ont toutefois aussi mentionné diriger des étudiants de 3^e cycle, comparativement à 59% en 2002.

Les professeurs adjoints (12,1%) et les professeurs agrégés (12,6%) sont les catégories de professeurs ayant le moins participé à l'une ou l'autre des activités d'encadrement aux cycles supérieurs. Ces proportions ne représentent toutefois qu'un peu plus d'un professeur sur dix et peuvent être liées à divers facteurs : prise de pré retraite pour certains professeurs, présence de programmes de cycles supérieurs dans certains départements et organisation de l'enseignement. Au niveau du secteur, soulignons par ailleurs que les professeurs affiliés aux différents secteurs de la FAS sont ceux qui ont généralement été le plus impliqués dans les activités d'encadrement aux cycles supérieurs.

Tableau 1.4.3b : Incidence de l'encadrement aux cycles supérieurs

		Incidence de l'encadrement aux cycles supérieurs					Total
		Enseignement individualisé H2006	Enseignement individualisé A2006	Direction d'étudiants au 2 ^e cycle	Direction d'étudiants au 3 ^e cycle	Aucun encadrement individualisé	N
		%	%	%	%	%	
Statut	Chercheur(e)	30,6%	67,3%	69,4%	73,5%	6,1%	49
	Professeur(e) adjoint(e)	38,9%	51,0%	75,2%	54,1%	12,1%	157
	Professeur(e) agrégé(e)	45,1%	48,9%	77,5%	74,2%	12,6%	182
	Professeur(e) titulaire	50,2%	49,4%	81,6%	81,2%	5,9%	255
Total		44,5%	51,0%	77,9%	72,0%	9,3%	643
Secteur	FAS Sciences sociales	48,8%	54,5%	80,5%	82,9%	2,4%	123
	FAS Sciences pures	39,4%	44,7%	83,0%	78,7%	7,4%	94
	FAS Lettres et Sciences Humaines	29,3%	44,6%	84,8%	79,3%	5,4%	92
	Médecine	45,5%	59,8%	72,7%	76,5%	10,6%	132
	Autres spécialités médicales	41,3%	41,3%	67,5%	42,5%	18,8%	80
	Scs infirmières / éducation	60,0%	50,9%	80,0%	69,1%	12,7%	55
	Autres	51,5%	55,9%	76,5%	60,3%	14,7%	68
Total		44,3%	50,9%	77,8%	71,9%	9,5%	644

2.0 LA CHARGE ADMINISTRATIVE

Règle générale, 86% des répondants qui enseignaient au cours de la session d'automne 2006 ont assumé au moins une tâche ou responsabilité administrative. Le tiers des chercheurs (33%) n'ont toutefois participé à aucune tâche ou responsabilité administrative au cours de cette session.

La participation à un comité est la tâche la plus fréquemment identifiée, que ce soit au niveau du département (63%) ou au niveau de la faculté (31%). La participation à un comité au niveau de l'Université obtient pour sa part une participation générale de 13%. Il est à noter que la participation à des comités au niveau de la faculté ou de l'Université est plus fréquente parmi les professeurs agrégés et titulaires de même qu'au sein des secteurs regroupés que sont les « autres spécialités médicales », « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » ou le regroupement des « autres secteurs ». La participation à des comités au niveau du département est donc plus fréquente dans les différents secteurs de la FAS et à la Faculté de médecine.

La participation à des instances décisionnelles (tel un comité exécutif, un conseil de faculté ou l'Assemblée universitaire) est généralement moins fréquente que la participation à des comités et relève plutôt du niveau de la faculté (11%) ou de l'Université (7%), la participation à une instance décisionnelle au niveau du département n'affectant que 5% des répondants. La participation à des instances décisionnelles au niveau de la faculté est ici encore plutôt associée aux secteurs « autres » (21%), alors que la participation à des instances décisionnelles au niveau de l'Université est plus caractéristique des professeurs agrégés (9,4%) et titulaires (9,4%).

La responsabilité de programme est principalement assumée au niveau du département (16%). La responsabilité de programme au niveau facultaire touche 5% de l'ensemble des répondants et caractérise principalement les facultés regroupées sous « autres facultés » (15%). Fonction essentiellement départementale, la direction de cycle est assumée par 6% des répondants et est ici encore principalement exercée par les professeurs agrégés (8,2%) et titulaires (7,2%).

La responsabilité d'un centre ou d'un groupe de recherche est une autre responsabilité assumée plutôt au niveau du département (14%), 6% ayant mentionné assumer cette responsabilité au niveau de la faculté et 5% au niveau de l'Université. C'est principalement dans le regroupement « autres spécialités médicales » (14%) et dans le regroupement « autres facultés » (15%) qu'on retrouve les responsabilités d'un centre ou d'un groupe de recherche au niveau de la faculté, responsabilité qui suit généralement la progression de la carrière, mais qui est aussi fréquente chez les chercheurs.

Tableau 2a : Incidence des tâches et des responsabilités administratives parmi les professeurs au cours de la session d'automne 2006

		Tâches et responsabilités administratives												Total	
		Comité - départ.	Comité - faculté	Comité - Univ.	Instance décis. - départ.	Instance décis. - faculté	Instance décis. - Univ.	Resp. de progr. - départ.	Resp. de progr. - faculté	Dir. de cycle - départ.	Centre / groupe de rech. - départ.	Centre / groupe de rech. - faculté	Centre / groupe de rech. - Univ.	Aucune resp. admin.	N
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Statut	Chercheur(e)	49,0%	18,4%	6,1%	6,1%	8,2%	2,0%	6,1%	6,1%	2,0%	14,3%	6,1%	2,0%	32,7%	49
	Professeur (e) adjoint(e)	68,8%	22,7%	8,4%	6,5%	7,1%	3,2%	13,0%	1,3%	1,9%	12,3%	1,9%	3,9%	13,0%	154
	Professeur (e) agrégé(e)	60,0%	35,9%	15,9%	4,1%	14,1%	9,4%	17,6%	8,2%	8,2%	11,8%	5,3%	4,7%	13,5%	170
	Professeur (e) titulaire	64,6%	34,1%	16,1%	4,9%	11,2%	9,4%	18,8%	5,4%	7,2%	17,9%	9,4%	5,4%	9,0%	223
Total		63,1%	30,4%	13,3%	5,2%	10,7%	7,2%	15,9%	5,2%	5,7%	14,4%	6,0%	4,5%	13,3%	596
Secteur	FAS Sciences sociales	70,2%	15,8%	12,3%	5,3%	12,3%	8,8%	12,3%	3,5%	7,0%	15,8%	4,4%	8,8%	14,0%	114
	FAS Sciences pures	81,2%	22,4%	8,2%	4,7%	4,7%	2,4%	15,3%	2,4%	3,5%	17,6%	1,2%	1,2%	8,2%	85
	FAS Lettres et Sciences Humaines	66,7%	17,9%	9,5%	4,8%	7,1%	4,8%	16,7%	1,2%	7,1%	22,6%	4,8%	2,4%	16,7%	84
	Médecine	72,1%	26,4%	9,3%	7,0%	8,5%	5,4%	20,9%	7,0%	7,8%	10,1%	4,7%	4,7%	14,7%	129
	Autres spécialités médicales	50,0%	54,1%	20,3%	5,4%	10,8%	8,1%	18,9%	4,1%	8,1%	13,5%	13,5%	2,7%	10,8%	74
	Scs infirmières / éducation	32,7%	61,2%	14,3%	2,0%	16,3%	8,2%	4,1%	8,2%	2,0%	4,1%	2,0%	4,1%	24,5%	49
	Autres	35,5%	41,9%	25,8%	4,8%	21,0%	16,1%	17,7%	14,5%		12,9%	14,5%	6,5%	9,7%	62
Total		62,5%	30,5%	13,2%	5,2%	10,7%	7,2%	15,9%	5,4%	5,7%	14,2%	6,0%	4,5%	13,7%	597

Les tâches et responsabilités les plus fréquemment assumées relèvent ainsi principalement de l'implication départementale, sauf lorsqu'il est question de la participation à un comité au niveau de la faculté. Soulignons par ailleurs l'implication plus fréquente des professeurs agrégés et titulaires au niveau de la faculté et de l'Université, de même qu'une certaine tendance à une implication plus forte au niveau de la faculté des professeurs qui ne sont pas affiliés à la FAS.

Tableau 2b : Niveau d'implication en fonction du statut et du secteur

		Niveau des implications administratives				Total
		département	faculté	université	Aucune resp. admin.	
		%	%	%	%	N
Statut	Chercheur(e)	57,1%	28,6%	10,2%	32,7%	49
	Professeur(e) adjoint(e)	72,7%	26,0%	12,3%	13,0%	154
	Professeur(e) agrégé(e)	65,9%	45,3%	23,5%	13,5%	170
	Professeur(e) titulaire	74,4%	45,7%	22,9%	9,0%	223
Total		70,1%	39,1%	19,3%	13,3%	596
Secteur	FAS Sciences sociales	77,2%	28,1%	24,6%	14,0%	114
	FAS Sciences pures	89,4%	27,1%	9,4%	8,2%	85
	FAS Lettres et Sciences Humaines	75,0%	25,0%	14,3%	16,7%	84
	Médecine	76,7%	34,9%	14,7%	14,7%	129
	Autres spécialités médicales	56,8%	62,2%	21,6%	10,8%	74
	Scs infirmières / éducation	38,8%	63,3%	20,4%	24,5%	49
	Autres	46,8%	58,1%	35,5%	9,7%	62
Total		69,7%	39,2%	19,3%	13,7%	597

3.0 LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

A partir des informations recueillies lors du sondage, on peut établir que 85% des professeurs qui ont participé à l'étude ont reçu au moins une source de financement de recherche à l'automne 2006.

En effet, 74,5% ont mentionné avoir reçu une subvention de la part d'un organisme dont l'évaluation des projets de recherche est réalisée par des pairs. Un autre 10,7% ont mentionné avoir réalisé des contrats de recherche ou supervisé des auxiliaires et des agents de recherche, ce qui implique qu'ils ont eu accès à d'autres types de financement. Ainsi, seuls 14,9% des professeurs n'auraient reçu aucune forme de financement de recherche au cours de la session d'automne 2006.

Mentionnons que ce ne sont pas tous les professeurs qui ont reçu des fonds qui ont employé des auxiliaires ou des agents de recherche. En effet, 18,5% des professeurs répondants contactés ont reçu une subvention d'un comité de pairs ou réalisé des contrats de recherche, sans avoir employé des auxiliaires ou des agents de recherche.

Tableau 3a : Subventions reçues par les professeurs à l'automne 2006

	Effectif	%
Subvention comité de pairs - avec employés	388	60,2%
Subvention comité de pairs - sans employés	92	14,3%
Contrats et autres subventions seul. - avec employés	42	6,5%
Contrats et autres subventions seul. - sans employés	27	4,2%
Sans financement - sans employés	96	14,9%
Total	645	100,0%

On retrouve par ailleurs certaines différences entre les professeurs des différents secteurs à ce sujet. Les subventions octroyées par un comité de pair et pour lesquelles les professeurs engagent des agents ou des auxiliaires de recherche touchent une plus grande proportion de professeurs du secteur des Sciences sociales de la FAS (77%) et de la Faculté de médecine (72%). Les mêmes types de subventions, mais sans agents ou auxiliaires de recherche, sont beaucoup plus fréquents dans le secteur Sciences pures de la FAS (47%).

Avec ou sans employés, les contrats de recherche et les autres sources de subvention sont particulièrement peu fréquentes dans le secteur Sciences pures de la FAS et à la Faculté de médecine. Les autres formes de financement avec employés sont plus caractéristiques du secteur Lettres et sciences humaines de la FAS (11%), du regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (11%) et du secteur « autres » (10%), ce dernier secteur se démarquant aussi par l'incidence des autres formes de financement de recherche, sans agents ou auxiliaires de recherche (10%).

Finalement, c'est dans le regroupement « autres spécialités médicales » qu'on retrouve la plus faible prévalence de subventions ou de contrats de recherche, plus du quart des professeurs de ce secteur (26%) ne pouvant être associés à aucune des formes de financement de recherche documentées dans le cadre du sondage.

Tableau 3b : Relation entre le secteur et les subventions de recherche reçues par les professeurs

Secteur		Subvention comité de pairs - avec employés	Subvention comité de pairs - sans employés	Contrats et autres subventions seul. - avec employés	Contrats et autres subventions seul. - sans employés	Sans financement - sans employés	Total
		%	%	%	%	%	N
FAS Sciences sociales		77,2%	2,4%	5,7%	,8%	13,8%	123
FAS Sciences pures		38,3%	46,8%	3,2%	3,2%	8,5%	94
FAS Lettres et Sciences Humaines		62,0%	5,4%	10,9%	3,3%	18,5%	92
Médecine		72,0%	13,6%	4,5%	3,8%	6,1%	132
Autres spécialités médicales		46,2%	16,7%	3,8%	7,7%	25,6%	78
Scs infirmières / éducation		56,4%	7,3%	10,9%	3,6%	21,8%	55
Autres		51,5%	7,4%	10,3%	10,3%	20,6%	68
Total		60,0%	14,3%	6,5%	4,2%	15,0%	642

3.1 Les activités de supervision réalisées par les professeurs dans le cadre de leurs activités de recherche

Dans l'ensemble, 53% des professeurs ont supervisé des auxiliaires de recherche, 33% ont supervisé de agents de recherche et 26% des stagiaires post-doctoraux dans le cadre de leurs activités de recherche. En fonction du statut, on remarque que les chercheurs sont ceux qui en ont supervisé le plus, alors que les professeurs adjoints en ont supervisé le moins, surtout en ce qui a trait à la supervision de stagiaires post-doctoraux.

En fonction du secteur, on remarque une plus forte proportion de professeurs qui ont eu des auxiliaires de recherche dans les secteurs Sciences sociales (79%) et Lettres et sciences humaines de la FAS (73%), les professeurs de la Faculté de médecine (61%) et les chercheurs en général (53%) se démarquant plutôt par l'incidence de la supervision d'agents de recherche.

Tableau 3.1a : Incidence de la supervision dans le cadre des activités de recherche

		Incidence de la supervision				Total
		Supervision d'auxiliaires de recherche	Supervision d'agents de recherche	Supervision de stagiaires post-doctoraux	Aucune supervision	
		%	%	%	%	N
Statut	Chercheur(e)	36,7%	53,1%	38,8%	16,3%	49
	Professeur(e) adjoint(e)	58,3%	23,7%	8,3%	31,4%	156
	Professeur(e) agrégé(e)	53,6%	32,0%	24,9%	28,2%	181
	Professeur(e) titulaire	51,8%	36,1%	34,5%	27,8%	255
Total		52,7%	33,2%	25,7%	27,9%	641
Secteur	FAS Sciences sociales	78,9%	35,0%	18,7%	16,3%	123
	FAS Sciences pures	25,5%	26,6%	46,8%	39,4%	94
	FAS Lettres et Sciences Humaines	72,8%	14,1%	20,7%	21,7%	92
	Médecine	38,6%	60,6%	37,1%	17,4%	132
	Autres spécialités médicales	34,6%	29,5%	20,5%	47,4%	78
	Scs infirmières / éducation	56,4%	27,3%	9,1%	32,7%	55
	Autres	58,8%	19,1%	13,2%	38,2%	68
Total		52,5%	33,0%	25,7%	28,2%	642

Dans l'ensemble, les professeurs supervisent 1,5 auxiliaires de recherche, 0,6 agents de recherche et 0,4 stagiaires post-doctoraux. En fonction du secteur et du statut, le nombre de personnes supervisées par les professeurs dans le cadre des activités de recherche varie généralement parallèlement avec le fait de superviser ou non des auxiliaires, des agents de recherche ou des stagiaires post-doctoraux.

Tableau 3.1b : Nombre de personnes supervisées par les professeurs dans le cadre des activités de recherche

		Nombre d'auxiliaires de recherche supervisés					Nombre d'agents de recherche supervisés					Nombre de stagiaires post-doctoraux supervisés				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Statut	Chercheur(e)	49	1.1	.0	.0	1.0	49	.8	1.0	.0	1.0	49	.7	.0	.0	1.0
	Professeur(e) adjoint(e)	156	1.8	1.0	.0	3.0	156	.4	.0	.0	.0	156	.1	.0	.0	.0
	Professeur(e) agrégé(e)	181	1.4	1.0	.0	2.0	181	.6	.0	.0	1.0	181	.4	.0	.0	.0
	Professeur(e) titulaire	255	1.4	1.0	.0	2.0	255	.6	.0	.0	1.0	255	.5	.0	.0	1.0
Total		641	1.5	1.0	.0	2.0	641	.6	.0	.0	1.0	641	.4	.0	.0	1.0
Secteur	FAS Sciences sociales	123	2.4	2.0	1.0	3.0	123	.7	.0	.0	1.0	123	.2	.0	.0	.0
	FAS Sciences pures	94	.6	.0	.0	.3	94	.4	.0	.0	1.0	94	.7	.0	.0	1.0
	FAS Lettres et Sciences Humaines	92	2.7	2.0	.0	3.8	92	.3	.0	.0	.0	92	.3	.0	.0	.0
	Médecine	132	.9	.0	.0	1.0	132	1.1	1.0	.0	2.0	132	.6	.0	.0	1.0
	Autres spécialités médicales	78	.4	.0	.0	1.0	78	.4	.0	.0	1.0	78	.3	.0	.0	.0
	Scs infirmières / éducation	55	1.4	1.0	.0	2.0	55	.5	.0	.0	1.0	55	.1	.0	.0	.0
	Autres	68	1.6	1.0	.0	3.0	68	.3	.0	.0	.0	68	.1	.0	.0	.0
Total		642	1.5	1.0	.0	2.0	642	.6	.0	.0	1.0	642	.4	.0	.0	1.0

3.2 La subvention des activités de recherche par des organismes constitués de comités de pairs, par le privé et l'incidence des titulaires de chaires de recherche

Plus des deux tiers des professeurs consultés ont mentionné avoir demandé une subvention à un organisme où les demandes sont évaluées par les pairs en 2005-2006 (68%). Les trois quarts (75%) des répondants disposaient d'une telle subvention à l'automne 2006.

La réalisation de contrats de recherche est pour sa part moins fréquente, et touchait, en 2005-2006, 34% des professeurs consultés. Outre le fait que les chercheurs sont plus fortement impliqués dans de telles activités de recherche, aucune différence importante n'apparaît sur ces questions en fonction du secteur ou du statut.

Tableau 3.2a : Incidence des activités de recherche

	Ont demandé des subventions de recherche d'un organisme avec comité de pairs au cours de l'année académique 2005-2006		Subventionnés par des organismes dotés de comités de pairs à l'automne 2006		Réalisation de contrats de recherche au cours de l'année académique 2005-2006	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
oui	438	67,9%	479	74,7%	213	33,8%
non	207	32,1%	162	25,3%	417	66,2%
Total	645	100,0%	641	100,0%	630	100,0%

Parmi les professeurs qui ont répondu aux deux questions sur la demande et l'obtention d'une subvention accordée par un comité de pairs, on remarque que près des deux tiers (59%) avaient demandé une subvention en 2005-2006 et détenaient une subvention à l'automne 2006. Moins d'un professeur sur dix (9%) avait fait une demande en 2005-2006 et n'avait pas de subvention en 2005-2006.

Parmi les répondants qui n'avaient pas fait de demande en 2005-2006, la moitié (soit 16% de l'ensemble des répondants) ont toutefois mentionné être subventionnés par un organisme avec comité de pairs à l'automne 2006. Ainsi, seuls 16% des professeurs consultés n'avait fait aucune demande et n'étaient pas déjà en relation avec un organisme subventionnaire doté d'un comité de pairs.

Tableau 3.2b : Relation entre la demande de subventions de recherche auprès d'un organisme avec comité de pairs au cours de l'année académique 2005-2006 et l'obtention d'une subvention par un tel organisme à l'automne 2006

		Subventionnés par des organismes dotés de comités de pairs à l'automne 2006			
		oui	non	Total	
Ont demandé des subventions de recherche d'un organisme avec comité de pairs au cours de l'année académique 2005-2006	oui	Effectif	377	58	435
		% Demande	86,7%	13,3%	100,0%
		% Subvention	78,9%	35,8%	68,0%
		% du total	58,9%	9,1%	68,0%
	non	Effectif	101	104	205
		% Demande	49,3%	50,7%	100,0%
		% Subvention	21,1%	64,2%	32,0%
		% du total	15,8%	16,3%	32,0%
	Total	Effectif	478	162	640
		% Demande	74,7%	25,3%	100,0%
		% Subvention	100,0%	100,0%	100,0%
		% du total	74,7%	25,3%	100,0%

3.2.1 Identification des organismes subventionnaires constitués de comités de pairs et rôle des professeurs qui bénéficient de leurs subventions

Parmi l'ensemble des répondants qui ont mentionné avoir reçu une subvention d'un organisme constitué de pairs (n=482), la grande majorité (82,6%) ont mentionné avoir obtenu une subvention du CRSH, du CRSNG ou des IRCS. Plus de la moitié sont liés au FQRSC, au FQRNT ou au FRSQ (53,3%), les « autres organismes avec comité d'évaluation par les pairs » subventionnant aussi un peu plus du tiers des professeurs bénéficiant de ce type de subvention (36,1%).

Tableau 3.2.1a : Les organismes subventionnaires

	Subventions reçues du CRSH, du CRSNG ou des IRCS.		Subventions reçues du FQRSC, du FQRNT ou du FRSQ.		Subventions reçues d'un autre organisme AVEC comité d'évaluation par les pairs.	
	N	%	N	%	N	%
non	84	17,4%	225	46,7%	308	63,9%
oui	398	82,6%	257	53,3%	174	36,1%
Total	482	100,0%	482	100,0%	482	100,0%

Toujours parmi ces 482 répondants, 88,6% ont mentionné avoir un rôle de chercheur principal, 55,6% un rôle de co-chercheur et 11% un rôle de chercheur associé. La structure des données recueillies et la forte incidence des subventions octroyées par plus d'un organisme subventionnaire ne permettent toutefois pas d'étudier la relation croisée entre l'organisme subventionnaire et le statut du chercheur.

Tableau 3.2.1b : Le rôle des professeurs dans le cadre de ces subventions

	Chercheur(e) principal(e)		Co-chercheur(e)		Chercheur(e) associé(e)		Autre rôle		Rôle non identifié	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
non	55	11,4%	214	44,4%	429	89,0%	473	98,1%	645	99,7%
oui	428	88,6%	268	55,6%	53	11,0%	9	1,9%	2	,3%
Total	483	100,0%	482	100,0%	482	100,0%	482	100,0%	647	100,0%

3.2.2 Incidence générale des subventions octroyées par des organismes dotés d'un comité de pairs et incidence des chaires de recherche

Parmi l'ensemble des répondants, 74,5% ont donc mentionné avoir obtenu une subvention octroyée par un organisme doté d'un comité de pairs à l'automne 2006. Soulignons que plus du tiers des professeurs (41,1%) disposaient de plus d'un type de ces subventions, le tiers (33,3%) n'ayant identifié qu'une seule source de subvention octroyée par un comité de pairs.

Tableau 3.2.2a : Principal organisme subventionnaire

	Principale subvention de recherche octroyée par un organisme doté d'un comité de pairs	
	N	%
Aucune (comité de pairs)	165	25,5%
CRSH, CRSNG ou IRCS	145	22,4%
FQRSC, FQRNT ou FRSQ	43	6,6%
Autre org. avec comité de pairs	28	4,3%
Plusieurs (comité de pairs)	266	41,1%
Total	647	100,0%

Enfin, l'incidence des titulaires d'une Chaire de recherche du Canada (3,6%) est faible parmi les professeurs répondants et est plus faible que celle retrouvée dans l'ensemble de la population des professeurs membres du SGPUM en 2006 (6,3%)³. Les titulaires de CRC ne sont donc pas très bien représentés. Un certain nombre de professeurs bénéficient d'un autre type de chaire (2,3%). Nous ne disposons toutefois pas de données permettant de comparer cette incidence parmi les professeurs ayant répondu au sondage à leur incidence dans la population des membres du SGPUM.

Tableau 3.2.2b : Les Chaires de recherches

	Incidence des titulaires d'une Chaire de recherche du Canada		Incidence des titulaires d'un autre type de chaire	
	Effectif	%	Effectif	%
oui	23	3,6%	15	2,3%
non	622	96,4%	628	97,7%
Total	645	100,0%	643	100,0%

³ Le programme de chaires de recherche a débuté en 2001 et il y avait au moment de l'enquête 115 chaires de recherche du Canada à l'Université de Montréal, dont 81 étaient occupées par des professeurs membres du SGPUM. Sur une population de 1 286 professeurs affiliés au SGPUM, l'incidence réelle des Chaires de recherche du Canada s'établit ainsi à 6,3%.

4.0 LA RÉPARTITION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Règle générale, les professeurs contactés ont mentionné consacrer 49 heures par semaine à leur travail en tant que professeur, la répartition du temps de travail étant, en moyenne pour l'ensemble des professeurs :

- 40% à l'enseignement et à l'encadrement ;
- 35% à l'ensemble des activités reliées à la recherche ;
- 12% au rayonnement, et ;
- 12% aux tâches administratives.

En moyenne, 9% des tâches réalisées sont considérées comme ne relevant pas de tâches professorales et pouvant être réalisées par le personnel de soutien ou les services de l'Université.

Certains de ces résultats varient significativement en fonction du statut. La proportion du temps consacré à l'enseignement et à l'encadrement chute à 24% parmi les chercheurs, alors que la proportion de leurs activités reliées à la recherche s'élève à 56%. La proportion du temps consacré au rayonnement tend pour sa part à augmenter légèrement en fonction de la progression dans la carrière professorale. Finalement, les professeurs titulaires (14%) considèrent consacrer plus de temps que les chercheurs aux tâches administratives (9%).

C'est dans le secteur Sciences pures de la FAS que les professeurs ont mentionné consacrer le plus de temps à l'ensemble de leurs tâches professorales (moyenne de 53,7 heures / semaine) et dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » que le moins de temps semble y être consacré (moyenne de 44,9 heures / semaine).

C'est par ailleurs dans le regroupement « autres spécialités médicales » (11,2%) que les professeurs considèrent consacrer le plus de temps à des tâches ne relevant pas de la fonction de professeur, alors que c'est dans le secteur Sciences pures de la FAS que cette perception est la moins présente (6,9%).

À la Faculté de médecine (32%) et dans le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (36%), les professeurs ont mentionné consacrer moins de temps à l'enseignement que les professeurs des facultés et départements regroupés dans la catégorie « autres » (48%). Inversement, les professeurs de la Faculté de médecine consacrent proportionnellement plus de temps à la recherche (45%), alors que les professeurs du regroupement « autres facultés » y consacrent proportionnellement moins de temps (27%), tout comme les professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la FAS. Rappelons cependant ici la forte concentration de chercheurs à la Faculté de médecine, qui explique en partie ces résultats.

Tableau 4a : Répartition de la charge de travail

		Nb d'heures de travail /semaine		Temps de travail consacré à l'enseignement		Temps de travail consacré à la recherche		Temps de travail consacré au rayonnement		Temps de travail consacré à des tâches administratives		Temps de travail perçu comme ne relevant pas de tâches professorales	
		N	Moy. (h/s)	N	Moy. (%)	N	Moy. (%)	N	Moy. (%)	N	Moy. (%)	N	Moy. (%)
Statut	Chercheur(e)	44	47.2	49	23,6%	49	56,4%	49	10,6%	49	9,4%	42	7,9%
	Professeur(e) adjoint(e)	154	50.9	155	44,0%	155	34,9%	155	10,8%	155	10,3%	150	9,1%
	Professeur(e) agrégé(e)	179	49.7	181	42,5%	181	33,3%	181	11,6%	181	12,6%	175	9,5%
	Professeur(e) titulaire	252	48.6	249	38,0%	249	35,4%	249	13,1%	249	13,5%	243	8,5%
Total		629	49.4	634	39,6%	634	36,3%	634	11,9%	634	12,1%	610	8,9%
Secteur	FAS Sciences sociales	121	49.5	121	38,9%	121	35,5%	121	12,0%	121	13,6%	117	7,6%
	FAS Sciences pures	93	53.7	94	41,9%	94	35,7%	94	11,1%	94	11,3%	90	6,9%
	FAS Lettres et Sciences Humaines	90	49.8	91	41,9%	91	31,5%	91	13,5%	91	13,2%	86	9,4%
	Médecine	127	48.1	132	31,6%	132	45,4%	132	10,3%	132	12,7%	125	8,8%
	Autres spécialités médicales	79	48.7	77	43,4%	77	34,2%	77	12,3%	77	10,2%	78	11,2%
	Scs infirmières / éducation	53	44.9	53	35,9%	53	40,9%	53	13,0%	53	10,1%	50	9,8%
	Autres	67	48.2	66	47,9%	66	27,0%	66	13,1%	66	11,9%	65	9,8%
Total		630	49.3	634	39,5%	634	36,4%	634	11,9%	634	12,1%	611	8,9%

4.1 La répartition idéale du temps de travail

Les professeurs ont été sondés pour savoir auxquelles de six types de tâches professorales ils aimeraient accorder plus, autant ou moins de temps qu'ils ne le font actuellement. L'ordre des priorités des professeurs, à partir du désir d'y accorder plus de temps, est le suivant :

- 1) Recherche et publications (77%)
- 2) Encadrement d'étudiants aux études supérieures (42%)
- 3) Rayonnement et services à la collectivité (30%)
- 4) Enseignement collectif (19%)
- 5) Supervision de stages et de travaux pratiques (12%)
- 6) Administration et gestion (3%)

A noter que cet ordre est presque identique si on utilise la donnée relative au désir d'y accorder moins de temps. En effet, seuls les items 2 et 3 et les items 4 et 5 échangent leurs positions.

Tendance lourde, l'intérêt des professeurs pour réaliser plus de recherches et de publications (77%) se démarque des autres tâches évaluées et tend à caractériser les professeurs affiliés aux différents départements de la FAS, les chercheurs se démarquant pour leur part par leur plus faible intérêt à consacrer plus de temps à cette tâche (54%).

Cet item obtient aussi le pourcentage de « plus de temps » le plus faible parmi les professeurs agrégés (37%), de même que dans les secteurs sciences sociales (27%) et Lettres et sciences humaines (32%) de la FAS.

En ce qui a trait à l'enseignement collectif, on remarque que les chercheurs se distinguent des autres professeurs en général, 43% d'entre eux désirant y accorder plus de temps, ce qui se reflète dans l'intérêt retrouvé pour cet item à la Faculté de médecine (32%).

L'intérêt pour la supervision de plus de stages et de travaux pratiques est aussi plus caractéristique des chercheurs. L'intérêt à en superviser plus tend aussi à décliner en fonction de la progression de la carrière, situation qui caractérise aussi, mais dans une moindre proportion, l'intérêt pour les tâches relevant de l'administration et de la gestion.

Tableau 4.1 : Temps que voudraient idéalement consacrer les professeurs aux différentes tâches professorales

		Enseignement collectif			Total	Encadrement d'étudiants aux études supérieures			Total	Supervision de stages et de travaux pratiques			Total
		Plus de temps	À peu près le même temps	Moins de temps	N	Plus de temps	À peu près le même temps	Moins de temps	N	Plus de temps	À peu près le même temps	Moins de temps	N
		%	%	%		%	%	%		%	%	%	
Statut	Chercheur(e)	42,9%	51,0%	6,1%	49	46,9%	51,0%	2,0%	49	25,0%	68,8%	6,3%	48
	Professeur(e) adjoint(e)	11,7%	61,0%	27,3%	154	45,8%	45,8%	8,4%	155	15,6%	65,2%	19,1%	141
	Professeur(e) agrégé(e)	17,6%	61,0%	21,4%	182	37,1%	49,4%	13,5%	178	10,2%	63,3%	26,5%	166
	Professeur(e) titulaire	18,8%	59,6%	21,6%	250	43,0%	48,2%	8,8%	251	8,4%	75,7%	15,9%	226
Total		18,6%	59,7%	21,7%	635	42,3%	48,2%	9,5%	633	12,0%	69,0%	18,9%	581
Secteur	FAS Sciences sociales	16,3%	58,5%	25,2%	123	27,0%	56,6%	16,4%	122	4,7%	71,0%	24,3%	107
	FAS Sciences pures	14,0%	59,1%	26,9%	93	58,5%	36,2%	5,3%	94	15,4%	74,7%	9,9%	91
	FAS Lettres et Sciences Humaines	14,4%	68,9%	16,7%	90	31,5%	55,1%	13,5%	89	6,4%	74,4%	19,2%	78
	Médecine	31,8%	55,8%	12,4%	129	45,2%	50,8%	4,0%	126	16,0%	72,3%	11,8%	119
	Autres spécialités médicales	21,5%	60,8%	17,7%	79	55,0%	43,8%	1,3%	80	20,3%	59,5%	20,3%	79
	Scs infirmières / éducation	17,0%	54,7%	28,3%	53	37,0%	44,4%	18,5%	54	12,5%	58,3%	29,2%	48
	Autres	8,8%	61,8%	29,4%	68	45,6%	44,1%	10,3%	68	8,5%	62,7%	28,8%	59
Total		18,7%	59,8%	21,4%	635	42,3%	48,2%	9,5%	633	12,0%	68,8%	19,1%	581

		À la recherche et aux publications			Total	Rayonnement et aux services à la collectivité			Total	À l'administration et à la gestion			Total
		Plus de temps	À peu près le même temps	Moins de temps	N	Plus de temps	À peu près le même temps	Moins de temps	N	Plus de temps	À peu près le même temps	Moins de temps	N
		%	%	%		%	%	%		%	%	%	
Statut	Chercheur(e)	54,2%	41,7%	4,2%	48	22,4%	67,3%	10,2%	49	8,3%	54,2%	37,5%	48
	Professeur(e) adjoint(e)	85,3%	13,5%	1,3%	156	34,4%	59,1%	6,5%	154	3,3%	51,0%	45,7%	151
	Professeur(e) agrégé(e)	81,0%	15,6%	3,4%	179	33,5%	58,1%	8,4%	179	2,8%	39,0%	58,2%	177
	Professeur(e) titulaire	75,0%	22,6%	2,4%	252	27,8%	66,5%	5,6%	248	,8%	51,2%	48,0%	248
Total		77,6%	19,8%	2,5%	635	30,6%	62,4%	7,0%	630	2,6%	47,9%	49,5%	624
Secteur	FAS Sciences sociales	82,8%	17,2%		122	30,3%	62,2%	7,6%	119	,8%	49,6%	49,6%	121
	FAS Sciences pures	84,0%	16,0%		94	25,5%	68,1%	6,4%	94	1,1%	44,0%	54,9%	91
	FAS Lettres et Sciences Humaines	82,4%	14,3%	3,3%	91	34,1%	57,1%	8,8%	91	1,2%	45,3%	53,5%	86
	Médecine	62,7%	33,3%	4,0%	126	28,9%	62,5%	8,6%	128	5,5%	48,4%	46,1%	128
	Autres spécialités médicales	76,3%	21,3%	2,5%	80	30,8%	65,4%	3,8%	78	3,8%	49,4%	46,8%	79
	Scs infirmières / éducation	74,1%	22,2%	3,7%	54	29,6%	64,8%	5,6%	54	1,9%	50,9%	47,2%	53
	Autres	82,4%	10,3%	7,4%	68	34,8%	57,6%	7,6%	66	4,5%	45,5%	50,0%	66
Total		77,3%	20,0%	2,7%	635	30,3%	62,5%	7,1%	630	2,7%	47,6%	49,7%	624

5.0 PERCEPTIONS DE SURCHARGE ET D'ÉQUITÉ

Différents indicateurs permettent de mesurer les perceptions relativement à la charge d'enseignement, soit la perception des professeurs à l'égard :

- de l'importance de leur charge de cours collective et individualisée ;
- du caractère suffisant du nombre de professeurs pour répondre aux besoins d'enseignement et d'encadrement dans l'unité ;
- du caractère suffisant du budget d'auxiliaires d'enseignement ;
- de la prise en compte de toutes les composantes de la charge de travail dans l'attribution des charges d'enseignement au sein de l'unité ;
- du caractère équitable de la répartition de la charge de travail dans l'unité en ce qui a trait :
 - à l'enseignement collectif ;
 - à l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs ;
 - aux tâches administratives.

Cette section dresse dans un premier temps le portrait de la perception des professeurs sur ces aspects, pour ensuite étudier les relations entre la charge telle que décrite et la perception à l'égard de l'importance et de la répartition équitable de cette charge entre les professeurs de l'unité.

5.1 Perception à l'égard de l'importance de la charge

Quatre professeurs sur cinq considèrent correcte leur charge d'enseignement et d'encadrement. La proportion de professeurs qui la trouvent trop élevée (15%) est pour sa part trois fois plus élevée que ceux qui la trouvent trop faible (5%).

Ici encore, les chercheurs se distinguent des autres répondants par leur perception d'avoir une charge d'enseignement et d'encadrement trop faible (30%), la perception du caractère trop élevé de la charge étant plus marquée chez les professeurs adjoints (19%) et agrégés (18%).

Ces derniers étant proportionnellement plus représentés dans les regroupements « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » et « autres facultés », on retrouve aussi une plus forte proportion de professeurs qui considèrent leur charge trop lourde dans ces facultés. A l'inverse, la charge semble considérée moins lourde à la Faculté de médecine, mais cette perception est associée au fait que le tiers des membres de cette faculté sont des chercheurs.

Tableau 5.1a : Perception de la charge d'enseignement

		Perception à l'égard de la charge de cours collective et individualisée - A2006			Total
		Trop élevée	Juste correcte	Trop faible	
		%	%	%	N
Statut	Chercheur(e)	4,3%	65,2%	30,4%	46
	Professeur(e) adjoint(e)	19,1%	79,6%	1,3%	152
	Professeur(e) agrégé(e)	17,9%	79,6%	2,5%	162
	Professeur(e) titulaire	11,2%	84,6%	4,2%	214
Total		14,6%	80,3%	5,1%	574
Secteur	FAS Sciences sociales	14,5%	85,5%		110
	FAS Sciences pures	11,0%	86,6%	2,4%	82
	FAS Lettres et Sciences Humaines	11,0%	89,0%		82
	Médecine	7,3%	73,4%	19,4%	124
	Autres spécialités médicales	18,1%	79,2%	2,8%	72
	Scs infirmières / éducation	23,3%	76,7%		43
	Autres	29,5%	68,9%	1,6%	61
Total		14,6%	80,3%	5,1%	574

Près des deux tiers (63%) des répondants considèrent que le nombre de professeurs est insuffisant dans leur unité, perception s'élevant à 70% chez les adjoints et à 69% chez les agrégés. C'est dans les secteurs qui comptent le plus de ces types de professeurs, soit les secteurs Sciences sociales de la FAS (70%), le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation » (79%) et dans le regroupement « autres facultés » (77%) que les besoins en ressources enseignantes les plus importants ont été identifiés.

Les trois quarts (75%) des professeurs considèrent par ailleurs que les budgets d'auxiliaires d'enseignement sont insuffisants, proportion s'élevant à plus de 80% dans les secteurs Sciences pures et Sciences sociales de la FAS de même que dans les autres facultés.

Tableau 5.1b : Perception à l'égard du caractère suffisant du nombre de professeurs et du budget d'auxiliaires d'enseignement

		Nombre de professeurs pour répondre aux besoins d'enseignement et d'encadrement			Budget d'auxiliaires d'enseignement		
		Suffisant (Tout à fait ou relativement)	Insuffisant (Tout à fait ou relativement)	Total	Suffisant (Tout à fait ou relativement)	Insuffisant (Tout à fait ou relativement)	Total
		%	%	N	%	%	N
Statut	Chercheur(e)	58,7%	41,3%	46	35,9%	64,1%	39
	Professeur(e) adjoint(e)	30,3%	69,7%	155	23,3%	76,7%	146
	Professeur(e) agrégé(e)	32,4%	67,6%	176	20,1%	79,9%	169
	Professeur(e) titulaire	40,6%	59,4%	251	27,3%	72,7%	242
Total		37,1%	62,9%	628	24,8%	75,2%	596
Secteur	FAS Sciences sociales	29,8%	70,2%	121	17,1%	82,9%	123
	FAS Sciences pures	48,9%	51,1%	92	18,7%	81,3%	91
	FAS Lettres et Sciences Humaines	34,1%	65,9%	91	27,0%	73,0%	89
	Médecine	49,2%	50,8%	126	38,4%	61,6%	112
	Autres spécialités médicales	44,9%	55,1%	78	33,3%	66,7%	69
	Scs infirmières / éducation	21,2%	78,8%	52	20,8%	79,2%	48
	Autres	23,5%	76,5%	68	18,8%	81,3%	64
Total		37,6%	62,4%	628	25,2%	74,8%	596

La majorité des professeurs considèrent toutefois que l'attribution des tâches prend en compte l'ensemble des composantes de la charge. Soulignons que les professeurs du secteur Sciences pures de la FAS (84%) sont particulièrement portés à considérer que l'attribution des tâches prend bien en compte les différentes composantes de la charge, alors que dans la majorité des secteurs et regroupements (Sciences sociales, Lettres et sciences humaines, regroupements « autres spécialités médicales » et « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation »), près de la moitié des professeurs estiment que les diverses composantes de la charge sont assez ou très mal prises en compte. Enfin, les professeurs qui considèrent leur charge de travail trop élevée sont proportionnellement plus nombreux (70%) à penser que l'attribution des tâches prend mal en compte les différentes composantes de la charge.

Tableau 5.1c : Perception à l'égard de la prise en compte des différentes composantes de la charge dans l'attribution des tâches

		Total		
		Bien prises en compte (Tout à fait ou assez)	Mal prises en compte (Tout à fait ou assez)	
		%	%	N
Statut	Chercheur(e)	64,3%	35,7%	42
	Professeur(e) adjoint(e)	59,6%	40,4%	151
	Professeur(e) agrégé(e)	57,4%	42,6%	176
	Professeur(e) titulaire	62,0%	38,0%	250
Total		60,3%	39,7%	619
Secteur	FAS Sciences sociales	52,5%	47,5%	120
	FAS Sciences pures	84,4%	15,6%	90
	FAS Lettres et Sciences Humaines	52,2%	47,8%	90
	Médecine	65,3%	34,7%	121
	Autres spécialités médicales	51,9%	48,1%	79
	Scs infirmières / éducation	51,9%	48,1%	52
	Autres	61,8%	38,2%	68
Total		60,5%	39,5%	620
Perception à l'égard de la charge de cours collective et individualisée - A2006	Trop élevée	29,8%	70,2%	84
	Juste correcte	67,1%	32,9%	447
	Trop faible	50,0%	50,0%	26
Total		60,7%	39,3%	557

Près des trois quarts (70%) des professeurs considèrent la répartition des tâches d'enseignement collectif comme étant équitable, proportion qui chute à 60% en ce qui a trait à l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs et s'établit à 64% lorsqu'il est question de la répartition des tâches administratives.

En ce qui a trait à la charge d'enseignement, certaines de ces perceptions varient en fonction du secteur. La charge d'enseignement collectif tend à être plus souvent perçue comme équitablement répartie dans le secteur Sciences pures de la FAS, alors qu'elle est plus souvent considérée comme inéquitablement répartie à la Faculté de médecine et dans les regroupements « autres spécialités médicales » et « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation ».

Les perceptions négatives à l'égard de la répartition de la charge d'encadrement aux cycles supérieurs sont pour leur part plus particulièrement présentes dans les secteurs Sciences sociales de la FAS et le regroupement « Sciences infirmières / Sciences de l'éducation », les professeurs des secteurs Sciences pures de la FAS et de la Faculté de médecine ayant pour leur part une perception plus positive de la répartition des tâches d'encadrement aux cycles supérieurs.

Tableau 5.1d : Perception de l'équité dans la répartition de la charge d'enseignement et de la charge administrative

		Perception à l'égard de l'équité - répartition de la charge d'ens. coll.			Perception à l'égard de l'équité - encadrement aux cycles supérieurs			Perception à l'égard de l'équité - répartition des tâches administratives		
		Total		Total	Total		Total	Total		
		Tout à fait ou assez équitable	Peu ou pas du tout équitable	N	Tout à fait ou assez équitable	Peu ou pas du tout équitable	N	Tout à fait ou assez équitable	Peu ou pas du tout équitable	N
		%	%		%	%		%	%	
Statut	Chercheur(e)	65,1%	34,9%	43	74,4%	25,6%	43	62,2%	37,8%	45
	Professeur(e) adjoint(e)	74,3%	25,7%	148	60,4%	39,6%	149	72,3%	27,7%	148
	Professeur(e) agrégé(e)	67,1%	32,9%	173	57,2%	42,8%	173	59,2%	40,8%	174
	Professeur(e) titulaire	70,4%	29,6%	247	59,2%	40,8%	245	61,8%	38,2%	246
Total	70,0%	30,0%	611	60,0%	40,0%	610	63,6%	36,4%	613	
Secteur	FAS Sciences sociales	72,5%	27,5%	120	45,4%	54,6%	119	61,0%	39,0%	118
	FAS Sciences pures	83,3%	16,7%	90	69,3%	30,7%	88	69,7%	30,3%	89
	FAS Lettres et Sciences Humaines	70,6%	29,4%	85	53,4%	46,6%	88	62,9%	37,1%	89
	Médecine	63,4%	36,6%	123	76,0%	24,0%	121	60,7%	39,3%	122
	Autres spécialités médicales	66,2%	33,8%	77	62,7%	37,3%	75	59,7%	40,3%	77
	Scs infirmières / éducation	60,4%	39,6%	53	50,9%	49,1%	53	73,1%	26,9%	52
	Autres	71,9%	28,1%	64	57,6%	42,4%	66	64,2%	35,8%	67
Total	70,1%	29,9%	612	60,0%	40,0%	610	63,7%	36,3%	614	

5.2 Les déterminants des perceptions

Qu'est-ce qui fait que l'on perçoit sa charge comme élevée ou comme inéquitable? Les tableaux suivants montrent que les perceptions de surcharge et d'iniquité sont des perceptions différentes, mais qui tendent à évoluer parallèlement.

En d'autres mots, on peut considérer sa charge élevée sans pour autant la considérer inéquitable, mais il arrive souvent que les perceptions d'iniquité soient plus fréquentes parmi les professeurs qui ont une charge d'enseignement plus élevée.

Ainsi, différents marqueurs relatifs aux perceptions d'équité varient en fonction de l'importance de la charge, les relations variant différemment en fonction d'une charge élevée au premier cycle ou aux études supérieures.

Soulignons toutefois que l'importance de la charge n'influe pas sur la perception qu'ont les professeurs du caractère suffisant du nombre de professeurs dans leur unité ou en fonction du caractère suffisant du budget d'auxiliaires d'enseignement.

5.2.1 La charge d'enseignement au premier cycle

Au premier cycle, on remarque que le nombre moyen de crédits (3,9) et d'étudiants (87,3 en enseignement collectif et 7,2 en enseignement individualisé) des professeurs qui considèrent que leur charge de cours collective et individualisée est trop élevée dépassent largement ceux qui considèrent leur charge trop faible ou correcte, malgré le plus grand nombre d'heures d'auxiliaires d'enseignement dont ces professeurs disposent pour assumer une charge élevée (43,8 heures en moyenne).

Bien que les écarts soient moins marqués, la perception de l'équité de la répartition de la charge varie aussi en fonction de l'importance de la charge, soit en fonction du nombre de crédits et d'étudiants en enseignement collectif (2,3 crédits et 55 étudiants pour ceux qui considèrent la répartition équitable versus 2,9 crédits et 72 étudiants pour ceux qui la considèrent inéquitable) et du nombre d'étudiants en enseignement individualisé (1,7 pour ceux qui considèrent la répartition équitable comparativement à 4,5 pour ceux qui la considèrent inéquitable).

Tableau 5.2.1 : Les déterminants de la perception relatifs à la charge d'enseignement au 1er cycle

		Nb de crédits - enseignement collectif au 1er cycle - automne 2006		Nb d'étudiants - enseignement collectif au 1er cycle - automne 2006		Nb d'heures d'auxiliaires - enseignement collectif au 1er cycle - automne 2006		Nb d'étudiants en enseignement individualisé au 1er cycle - automne 2006	
		N	Moy.	N	Moy.	N	Moy.	N	Moy.
		Perception à l'égard de la charge de cours collective et individualisée - automne 2006	Trop élevée	84	3.9	84	87.3	84	43.8
	Juste correcte	464	2.4	464	58.4	464	17.6	464	1.9
	Trop faible	29	.6	29	11.0	29	.0	29	.3
Total		577	2.5	577	60.2	577	20.5	577	2.6
Perception à l'égard de l'équité - répartition de la charge d'ens. coll.	équitable	398	2.3	398	55.0	398	19.6	398	1.7
	inéquitable	169	2.9	169	72.0	169	23.7	169	4.5
Total		567	2.5	567	60.1	567	20.8	567	2.5

5.2.2 La charge d'enseignement et d'encadrement aux cycles supérieurs

Aux cycles supérieurs, ce n'est pas tant la perception à l'égard de l'importance de la charge qui varie que celle à l'égard de la prise en compte de toutes les composantes de la charge de travail dans l'attribution des charges d'enseignement.

En effet, les professeurs qui considèrent que toutes les composantes de la charge de travail sont bien prises en compte dans l'attribution des charges d'enseignement ont en moyenne moins d'étudiants en enseignement individualisé aux cycles supérieurs (2,0 versus 2,5 pour ceux qui considèrent que toutes les composantes de la charge ne sont pas bien prises en compte) et dirigent ou co-dirigent moins d'étudiants de maîtrise et de doctorat (2,9 versus 3,5 à la maîtrise et 1,5 versus 2,0 au doctorat).

Les professeurs qui considèrent la répartition de l'encadrement aux études supérieures comme étant inéquitable encadrent pour leur part un plus grand nombre d'étudiants aux études supérieures (4,1 versus 2,5 pour ceux qui considèrent cette répartition équitable à la maîtrise, 2,7 versus 1,9 au doctorat et 2,8 versus 1,8 en enseignement individualisé). Soulignons que 75% des professeurs qui considèrent la répartition de l'encadrement équitable n'encadrent pas plus de 3 étudiants à la maîtrise, alors que 50% des professeurs qui considèrent cette répartition inéquitable en encadrent 3 ou plus.

Tableau 5.2.2 : Les déterminants des perceptions relatives à l'encadrement aux cycles supérieurs

		Nb d'étudiants en enseignement														
		individualisé aux cycles supérieurs à l'automne 2006					Nb d'étudiants dirigés ou codirigés au deuxième cycle					Nb d'étudiants dirigés ou codirigés au troisième cycle				
		N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e	N	Moy.	Méd.	25e	75e
Perception - prise en compte de toutes les composantes de la charge dans l'attrib. des charges d'enseignement	bien prises en compte	348	2.0	1.0	.0	3.0	374	2.9	2.0	1.0	4.0	374	1.9	1.5	.0	3.0
	mal prises en compte	227	2.5	1.0	.0	4.0	241	3.5	2.0	1.0	5.0	241	2.6	2.0	1.0	4.0
Total		575	2.2	1.0	.0	3.0	615	3.1	2.0	1.0	5.0	615	2.2	2.0	.0	3.0
Perception à l'égard de l'équité - encadrement aux cycles sup.	équitable	343	1.8	1.0	.0	3.0	366	2.5	2.0	1.0	3.0	366	1.9	2.0	.0	3.0
	inéquitable	224	2.8	1.0	.0	4.0	241	4.1	3.0	1.0	6.0	241	2.7	2.0	1.0	4.0
Total		567	2.2	1.0	.0	3.0	607	3.1	2.0	1.0	5.0	607	2.2	2.0	.0	3.0

5.2.3 La charge administrative

En ce qui a trait à la charge administrative, on ne retrouve pas de relation significative entre le type de tâche (comité, instance décisionnelle, direction de programme, etc.) ou le niveau administratif auquel est réalisé la tâche (département, faculté ou Université) et la perception d'équité.

La perception d'iniquité progresse toutefois en fonction de la charge administrative totale, soit le nombre total d'implications administratives identifiées par le répondant. Ainsi, près de la moitié des professeurs qui ont trois implications administratives et plus (47%) considèrent la répartition des tâches administratives inéquitables, proportion qui chute à 37% pour ceux qui n'en ont qu'une seule et à 27% pour ceux qui n'en ont pas du tout.

Tableau 5.2.3 : Perception à l'égard de l'équité dans la répartition des tâches administratives en fonction du nombre d'implications administratives

			Somme des mentions relatives à l'implication administrative				
			aucune implication administrative	une seule implication administrative	deux implications administratives	trois et plus	Total
Perception à l'égard de l'équité - répartition des tâches administratives	équitable	Effectif	51	120	112	77	360
		% dans perception	14,2%	33,3%	31,1%	21,4%	100,0%
		% dans implication	72,9%	68,6%	62,9%	52,7%	63,3%
	inéquitable	Effectif	19	55	66	69	209
		% dans perception	9,1%	26,3%	31,6%	33,0%	100,0%
		% dans implication	27,1%	31,4%	37,1%	47,3%	36,7%
Total	Effectif	70	175	178	146	569	
	% dans perception	12,3%	30,8%	31,3%	25,7%	100,0%	
	% dans implication	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

COMMENTAIRES SUR LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT

La section suivante présente les commentaires des professeurs en ce qui a trait à la charge d'enseignement. La première section réfère aux réponses données par les professeurs à la question : « *Y a-t-il des éléments que vous jugez prioritaire d'améliorer et qui n'ont pas été abordés?* ».

Les commentaires de cette section ont été répartis selon qu'ils portaient sur trois grandes thématiques auxquelles s'ajoute une catégorie « autres commentaires », Les trois grandes thématiques sont :

- la reconnaissance des activités qui ne relèvent pas de l'enseignement collectif (encadrement, recherche, etc.) ;
- la diminution ou la répartition de la charge en général, le besoin de recruter de nouveaux professeurs et le niveau de rémunération en fonction du travail accompli ;
- le manque de soutien administratif.

La seconde section fait pour sa part référence au détail fourni dans la section des commentaires généraux placée à la fin du questionnaire dont le libellé est :

« *Avez-vous des commentaires à formuler? Y a-t-il des questions que vous jugez importantes et qui n'ont pas été abordées? Souhaitez-vous élaborer certaines de vos réponses?* »

Certains de ces commentaires amènent d'autres commentaires sur la répartition, l'importance ou la reconnaissance de la charge, alors que d'autres font état de problèmes rencontrés par les répondants à remplir adéquatement la section sur la charge dans le questionnaire et de leurs recommandations pour la réalisation des consultations futures.

SECTION 1 : ÉLÉMENTS IDENTIFIÉS COMME ÉTANT PRIORITAIRES

Reconnaissance des activités qui ne relèvent pas de l'enseignement collectif (encadrement, recherche, etc.) :

- Le charge d'enseignement semble pas ou si peu modulée en fonction des efforts d'encadrement au cycles supérieurs.
- Nous avons mille et une tâches à réaliser qui ne sont pas prises en compte ou évaluées à leur juste mérite. La liste est infinie. C'est ce qui rend difficile la tâche du professeur : lettres de recommandations, rapports d'évaluation, soutenance, évaluations des demandes de subvention, demandes de subvention, etc.
- La charge de travail en relation avec la possibilité d'avoir des professeurs enseignants ou une modulation de la tâche permettant plus d'enseignement par rapport à la recherche (en plus des activités de rayonnement ou internes à l'université) pour une partie du personnel enseignant dans des départements/facultés offrant des formations de Bacc. professionnels, tout en assurant une progression normale dans la carrière professorale.

- Une précision en ce qui a trait à la charge de cours: prendre en compte l'enseignement individuel (encadrement au 2e et 3e cycles) dans l'attribution des crédits de cours.
- Possibilité de modulation de la tâche et d'allègement pour agir comme mentor, pour du rayonnement extérieur, pour le développement international.
- Le soutien à la recherche là où elle est effectuée
- Prendre en compte les directions de stage, de mémoire et de thèse dans l'attribution de la tâche: au delà d'un certain nombre de directions, compenser cette charge par des dégrèvements d'enseignement ou par l'allègement de la participation aux comités.- Pour tous les professeurs adjoints qui bénéficient à titre de chercheur principal d'une subvention de recherche d'un grand organisme (FQRSC, CRSH, CRSNG), assurer un dégrèvement d'enseignement pendant TOUTE LA DURÉE de la subvention, condition nécessaire pour parvenir à concilier efficacement activités de recherche et d'enseignement dans les cinq premières années d'engagement (et donc, pour parvenir à monter un bon dossier d'agrégation...)
- Mettre un plafond sur le nombre d'étudiants par classe. Reconnaissance (sous forme de crédits) de l'encadrement aux cycles supérieurs
- Tâches à l'extérieur de l'Université dans des organismes officiels (Conseils de recherche, etc.).
- le financement universel de la recherche par une subvention de base de l'Université à tous les professeurs et chercheurs
- La modulation de la charge de travail en fonction des thèses que l'on dirige, inscrite dans la cc, n'est respectée nulle part.
- Dans notre unité, le nombre de crédits de cours (peu importe le nb d'étudiants par cours) semble le seul critère pour déterminer la charge. Les nombreuses activités liées à la recherche (notamment) ne sont pas prises en compte.
- Il faudrait tenir compte de l'excès de la charge engendré par l'encadrement (2e et 3e cycles) et offrir des compensations, comme cela se fait ailleurs: soit sous forme d'un dégrèvement à l'enseignement ou d'une prime à l'encadrement (au-delà d'un certain nombre de directions par année, en tenant compte des mémoires et des thèses achevés et déposés l'année précédente).
- Le calcul des charges d'enseignement devrait inclure les charges d'encadrement assumées par les professeurs.
- Clarifier la situation des chercheurs et leur intégration
- Support au développement de la recherche pour les nouveaux professeurs
- Améliorer la méthode de calcul des crédits d'enseignement car pour les professeurs qui passent plusieurs heures à faire de TP ou APP, le nombre de crédits alloués est ridicule et pourtant le professeurs peuvent enseigner plusieurs heures/semaines sans que cela ne soit reconnu à sa juste valeur.
- Contrairement à l'UQAM, l'UdM ne tient aucunement compte du nombre de maîtrises et de doctorats dirigés par les professeurs afin de leur accorder selon un chiffre à établir un dégrèvement.
- la liberté académique le soutien à la recherche par l'université et le financement des départements
- prise en compte de la charge d'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs ainsi que des agents de recherche et professionnels.

Diminution ou répartition de la charge en général / recrutement de nouveaux professeurs / rémunération :

- Ma faculté, m'ayant 100 pour cent du temps durant toute la semaine, pourrait m'attribuer quelques tâches supplémentaires et convertir mon poste en plein temps. je serais a ce moment heureux de me donner a 100 pour la cause de ma faculté et de mon université
- engagement de ressources professorales
- L'embauche des professeurs. Dans mon département, par exemple, plusieurs des problèmes touchés par ce questionnaire relèvent du manque de profs. La charge administrative. d'enseignement et d'encadrement ne pourra jamais être diminuée si des nouveaux profs ne sont pas embauchés. La faculté fait un jeu de rat et chat - pas de sa faute, il faut reconnaître - avec les

postes: ils nous donnent 3 puis nous enlèvent 2, puis nous donnent 2 et nous enlèvent 3, et à la fin on est dans la même situation avec plus d'étudiants, plus de pression, plus de travail qui nous éloigne de la recherche

- les problèmes à la faculté de médecine: équité dans la répartition des tâches, comité de sélection dans le recrutement des chercheurs et professeurs, attribution de poste d'une façon non collégiale. instaurer collégialité et transparence au sein de l'administration universitaire.
- gestion des budgets universitaires qui sont douteux
- La priorité doit être mise sur l'enseignement et la recherche. L'engagement de nouveaux professeurs doit être prioritaire. Je constate cependant que ce n'est pas une priorité pour l'Université. Par ailleurs le nombre de cours offerts à des chargés de cours doit diminuer. Nous refusons présentement d'admettre des étudiants de 2 et 3e cycles faute de directeurs de recherche disponibles.
- la répartition de la charge d'enseignement à l'intérieur des départements. Nous avons une grande quantité de nouveaux professeurs que ne veulent pas du tout enseigner au premier cycle. Nous sommes toujours les mêmes à assumer cette tâche.
- Croissance des unités, du corps professoral.
- il n'y a pas assez de professeurs pour assurer un bon enseignement et pour alléger le travail des profs actuels
- Trouver un système pour que dès qu'un professeur est actif en recherche (subvention, congrès ou publication), il enseigne seulement 9 crédits. Trois cours au lieu de quatre feraient la différence entre 2 semestres consacrés entièrement à la recherche (hiver et été) plutôt que juste l'été.
- Offrir des critères de productivité clairs. Par définition, les profs sont des personnes qui recherchent le succès, sans critère, nous nous mettons des standards tellement élevés que nous nous brûlons dans les premières années.
- Questionner la culture universitaire qui dit que si un professeur travaille seulement 50 heures/semaine, il n'aime pas son travail. Les jeunes ne veulent plus tout sacrifier pour leur travail. L'université perd des milliers de personnes ultra compétentes qui choisissent un autre milieu leur permettant d'avoir un équilibre travail-famille. Une semaine normale devrait être 40, pas 50 et encore moins 70 et 90 heures!"
- la surcharge de travail
- Le nombre d'étudiants par cours trop élevé et dans les cours d'encadrement. Les travaux dirigés des MEd en FSE demandent énormément de temps et ne sont pas comptabilisés. Les séminaires de recherche en PPA sont donnés à 10-15 étudiants au doc (6cr. pour les étudiants et 3 pour la/le prof) et à 15-20 étudiants à la MA.
- Les inéquités de charge de travail et salariales associées à la présence des chaires de recherche et l'occupation grandissante de postes administratifs qui éliminent complètement les charges d'enseignement
- Les primes - que certains ont et que certains n'ont pas, et ce pour le même travail.
- Une surcharge énorme est actuellement causée par le manque de professeurs.. il faut une entente pour le remplacement des professeurs. en fonction du ratio étudiants par département. Il faut alléger les processus administratifs et diminuer le ratio d'administrateurs. Uniformiser, humaniser, réduire le processus d'évaluation des cours par les étudiants. Processus pour réviser les primes et les réduire ou les uniformiser.. pour éliminer les discriminations liées au sexe et le népotisme.
- Autre dossier important: les conditions d'engagement et de sélection des jeunes chercheurs.
- Autre dossier: L'université prévoit-elle déployer de nouvelles ressources professorales?"
- plus d'argent à investir pour des nouveaux professeurs
- salaire plus haut des fonds de recherche donné par l'UdM pour les profs qui sont productives.
- La qualité de vie de professeur/chercheur: - Réduire les tâches administratives via une refonte des procédures administratives
- Prévoir plus de moyens pour les auxiliaires d'enseignement et charges de cours, prioritairement pour les étudiants au 3e cycle.

Soutien administratif :

- Les chercheurs et professeurs dans les centres de recherche bénéficient de façon très inégale de support sécrétarial. La disparité de traitement entre les profs s'est accrue de façon injuste au cours des dernières années. Quand j'ai débuté il y a 28 ans, très peu de profs avaient des primes salariales. Maintenant, c'est devenu monnaie courante.
- Alourdissement des tâches administratives avec la croissance exponentielle des étudiants dans mon département Services offerts par le personnel administratif pour compenser
- la qualité des services auxiliaires - présentement huit professeurs par secrétaire - les secrétaires n'ont aucune formation pour la préparation des textes destinés à la publication et certaines, au département depuis de nombreuses années, ne connaissent même pas les rudiments très élémentaires des modalités de citation
- les services auxiliaires mis à ma disposition sont nuls et je fais pas mal tout moi-même à l'informatique - si j'étais plein temps sans dégrèvement, j'évalue à au moins 60% de mon temps qui serait utilisé à des fonctions que je ne devrais pas accomplir. c'est là l'aspect lourd de la fonction de professeur
- Activités de recherche et d'enseignement sont fort stimulantes - encore faudrait-il que l'on puisse y consacrer davantage de temps que d'avoir à accomplir du travail clérical proprement dit."
- La multiplication des tâches administratives et secrétariales qui bouffent de plus en plus du temps de travail
- Depuis la dernière négociation des salaires des professeurs notre département ainsi que tous les départements de la Faculté ont subi des coupures budgétaires draconiennes de sorte que il n'y pas de budget pour les correcteurs, les auxiliaires d'enseignement, les professeurs invités, les conférenciers et n'importe quel autre activité ayant comme objectif l'enrichissement de l'éducation des étudiants. Le résultat est que les étudiants ne reçoivent pas leurs notes à temps, qu'ils ne bénéficient pas des conférences portant sur le contenu des cours ni des interventions des spécialistes et nous ne disposons même pas des fonds suffisants pour faire les copies des textes à distribuer dans le cadre des cours. Dans notre cas (programme de Baccalauréat en design d'intérieur) une professeure exerce tout le travail de conseillère pédagogique sans prime et un professeur invité est payé 2 jours par semaine pour assumer toutes les responsabilités administratives. Et nous sommes cette année en déficit. Je suis frustrée et furieuse que, ayant enfin un niveau de salaire pour les professeurs qui est juste et comparable aux autres provinces, nous sommes obligés de réduire la qualité du programme et de l'éducation offerte aux étudiants. J'aimerais que cette question soit abordée par le SGPUM.
- La communication entre le département et les instances «d'en haut» qui passent leur temps à nous demander de modifier ceci ou cela, de revoir ceci ou cela qui nous plonge dans des urgences administratives vraiment contre-productives sur le plan pédagogique et qui retarde clairement nos travaux de recherche. On a l'impression qu'ils sont payés pour nous faire travailler au lieu d'être un support, ou des services justement en place pour améliorer le climat de travail et les visées pédagogiques sans constamment nous demander des révisions de programme et des nouvelles mise en forme de nos cv. On perd un temps incroyable à se conformer à la lourdeur bureaucratique de l'U de M. Enfin, je trouve malsain le climat entre les employés de soutien(secrétaires, services comme la DGTIC) qui traitent les profs avec un grand manque de respect du genre : débrouille-toi bonhomme. Je trouve ça très désagréable, il faut toujours mettre des gants pour leur parler ou pour avoir un service mineur comme du papier entête! Le climat en est un d'une grosse machine à produire des diplômés à la chaîne et une mentalité de client/service ou l'université est le client du prof et les étudiants sont les clients du prof : tous deux veulent du service et vite.
- Oui, l'aide technique et secrétariale. Nous n'avons plus aucune aide secrétariale. Et nous avons trop peu d'aide pour la gestion de nos fonds (dont l'attitude est exécrable). Si j'étais au syndicat, ce sont ces deux secteurs (ou plutôt l'attitude de ces deux "services" face au corps professoral) que j'essaierais de modifier en priorité.
- Avoir un meilleur personnel d'encadrement pour nous aider dans nos tâches administratives.
- À notre faculté, le corps professoral a augmenté pour plusieurs unités ou discipline sans améliorer le support (# de professeurs) pour les unités existantes. De plus, l'Université semble avoir des ressources et de l'argent pour l'administration mais non pour le corps enseignant et les ressources, classes, etc...
- Nous devenons des "cheffEs" de petite entreprise de recherche mais sans personnel de soutien... tout ce travail administratif devrait être reconnu dans notre charge de travail.

Autres :

- Poste de professeurs. Je suis présentement le seul professeur dans ma spécialité ce qui rend toute réorganisation de ma charge de travail (sabbatique, conciliation travail famille, modulation de tâche) essentiellement impossible. Les "unités" à une tête ne sont pas fonctionnelles.
- L'équité et le rendement. Il serait nécessaire de mettre en place certains processus d'évaluation périodique qui inciteraient les professeurs à maintenir un haut niveau de qualité dans leur enseignement. Les évaluations et plaintes répétées des étudiants ne semblent pas impressionner tout le monde de la même façon! 2. Revoir les critères de promotion pour tenir compte davantage du contexte de réalisation de la tâche dans certains départements. 3. Avoir une politique plus claire sur les conflits d'intérêt - j'ai de la difficulté à imaginer que quelqu'un professeur qui a une firme de formation continue n'est pas en conflit d'intérêt avec l'université. 4. conditions d'enseignement: locaux insalubres, matériel audiovisuel non disponible sur place ou non fonctionnel, enseignement dans des locaux différents à chaque semaine pour un même cours 5. alourdissement progressif de la charge avec toutes les tâches qui nous sont relayées (admissions,...) 6. les méga-facultés - des départements accueillent maintenant assez d'étudiants pour avoir un statut de faculté et privilégier ainsi d'un accès plus direct au rectorat.
- Je crois qu'il est essentiel que l'Université adopte une approche plus ascendante dans ses démarches de planification (université et facultaire).

SECTION 2 : AUTRES COMMENTAIRES ET PRÉCISIONS APPORTÉES EN FIN D'ENTREVUE EN CE QUI CONCERNE LA CHARGE D'ENSEIGNEMENT

Précisions et autres commentaires relatifs à la reconnaissance et à la répartition des différents aspects de la charge :

- La prise en compte de toute la charge de travail m'apparaît prioritaire si l'on veut réduire de façon significative l'iniquité existante
- éléments de la charge d'enseignement non comptabilisés, soit tout ce qu'un professeur doit faire pour permettre la réalisation effective de sa tâche (jouer un rôle de secrétaire; se transformer en technicien, assurer la réalisation d'un codex pour répondre.
- Il y a une contradiction entre la priorité donnée à la recherche dans l'évaluation des professeurs et le manque de soutien pour la recherche dans la vie quotidienne au sein de l'université. Toutes les autres tâches ont tendance à prendre le dessus par rapport à la recherche, et il faut se battre pour avoir assez de temps pour y consacrer et pour éviter le burnout. Le temps consacré à la recherche et au rayonnement suscite du ressentiment. La recherche est en pratique la valeur la moins priseée, mais la rhétorique de l'université la met de l'avant. Cette situation est aggravée par la pression pour augmenter le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs sans comptabiliser le temps qu'on met à les encadrer (et la quantité de bureaucratie reliée à leur démarche, pour ne pas dire les examens de synthèse, jurys de projets, soutenances, etc.). Personnellement je consacre plus de temps à l'encadrement qu'à l'enseignement de mes cours formels et ce temps n'est pas compté. Mon dégrèvement actuel d'enseignement reconnaît cette situation dans mon cas personnel, mais c'est une solution individuelle qui ne s'adresse pas au problème plus général, et même dans mon cas il s'agit d'un accord temporaire. Avant ce dégrèvement ma charge était invivable, et elle le sera encore après.
- Les rotations incessantes de personnel clérical (souvent non qualifié) dans notre unité ne sont pas étrangères à mon insatisfaction face aux services cléricaux offerts aux professeurs. Malgré ses demandes répétées auprès de l'administration de l'Université, la direction de mon département n'a pu obtenir aucune amélioration de la situation. Ce type de problèmes liés au personnel clérical semble fréquent dans beaucoup d'autres unités de la FAS, et handicape autant le fonctionnement administratif de l'unité que la qualité (voire l'existence même!) des services offerts aux professeurs.
- La charge de travail est très fluctuante d'une année à l'autre, d'une session à l'autre. J'ai un excédent de crédits de cours depuis 2 ans. Le travail qu'implique chaque cours, la variété des cours à préparer et à donner, le fait d'avoir dû élaborer des cours et donner 5 cours différents en trois ans devraient nuancer le calcul des crédits de cours.

- Considérer la charge d'encadrement dans la charge d'enseignement. - Avoir accès à un financement interne de la recherche sur des critères moins opaques.
- Plusieurs éléments sont associés à la surcharge de travail des professeurs, soit (1) le gel à l'embauche de professeurs, alors que les autres catégories d'employés de l'Université continuent à augmenter, (2) le manque d'efforts pour harmoniser la tâche de travail entre les membres d'une unité/département, (3) le manque d'efforts pour répartir les tâches académiques durant l'année scolaire ou, du moins, l'absence de moyens de support lorsque la tâche académique ne peut être répartie autrement. Un autre problème est l'inéquité en rapport aux conditions d'emploi des techniciens et assistants de recherche, par rapport à celles du personnel de clinique.
- J'insiste sur la reconnaissance de la charge de travail dans toute son extension. L'encadrement des étudiants aux deuxième et troisième cycles représente une grosse charge qui n'est pas assez prise en considération et crée une inégalité entre les professeurs (certains dirigeant pas ou peu d'étudiants, d'autres étant débordés).
- Pour ce qui est de la reconnaissance de la charge liée à l'encadrement... lorsque l'on assure le suivi d'étudiants en maîtrise professionnelle qui décident d'abandonner en cours de rédaction de travail dirigé pour obtenir quand même des crédits universitaires de deuxième cycle ... ça arrive trop souvent et ça n'est pas comptabilisé (personnellement : 6 depuis 4 ans)
- Même chose pour les étudiants des 2e et 3e cycles qui abandonnent leurs études (5 depuis 4 ans), rien n'y paraît si aucune évaluation impliquant l'obtention de crédits n'a été réalisée.
- Également pour des cours de 3 crédits donnés en tutorat (programmes de lectures individuelles), ils ne comptent pas dans une charge de travail normale (au moins 18 depuis 4 ans)"
- **UNE QUESTION SUR LES DIFFICULTÉS A OBTENIR UNE TÂCHE D'ENSEIGNEMENT SUFFISANTE POUR LES CHERCHEURS**
- Je suis nouvelle à l'U de M. On m'a dit que, lors de congés de parentalité, le département ne recevait aucun argent pour embaucher un chargé de cours en remplacement du prof absent. Les collègues doivent donc non seulement assurer les autres tâches de la personne absente (supervision des étudiants aux cycles supérieures, tâches administratives, etc.) mais aussi en enseignement collectif. Il me semble que cette situation impose un fardeau supplémentaire aux collègues, surtout dans les départements où il y a plusieurs jeunes profs susceptibles de devenir parents. Si cette information est exacte, je trouve qu'il y aurait matière à amélioration!
- il faut améliorer les conditions de travail des professeurs, nous sommes surchargés et surmenés. les directions des recherches (moyenne dans mon unité:15-20) ne sont pas valorisées, la même chose pour le travail administratif. Nous manquons de personnel de soutien et de bureau, nous n'avons pas de budget pour des chargés de cours et pour des activités intellectuelles (colloques, conférences, etc.). Il faut donner aux profs des dégrèvements, et leur permettre aussi de prendre des congés pour la recherche. nous sommes devenus presque des esclaves d'un travail qui n'est pas valorisé.
- La bataille pour une répartition plus équitable de la charge d'enseignement (incluant la prise en compte des crédits étudiants, des activités de recherche et la productivité scientifique) me semble prioritaire. Le système actuel favorise des «chargés de cours de luxe» puisque le nombre de crédits de cours est LE critère utilisé...
- tâche d'enseignement au trimestre d'automne est de 0 cours aux 2 ans - votre formulaire ne prévoit pas cette situation - à l'hiver j'enseigne 2 cours au premier cycle - règlements pour la sabbatique (surtout pour le remboursement) sont très difficiles pour les gens ayant un conjoint qui ne peut pas partir (ex., plus de 2-3 mois, et donc aucun remboursement n'est possible...)
- Il n'est pas toujours possible de moduler la charge d'enseignement en raison de problématiques de compétition interne ou de nécessité d'assumer un domaine de connaissance dans son ensemble.
- Merci de nous demander notre opinion. Le climat de travail est à améliorer, peut-être en réduisant le nombre d'inscrits, ils bourrent les programmes à bloc. La bureaucratie est trop lourde et notre charge ne cesse d'augmenter. Les secrétaires devraient en faire plus auprès de l'accueil et de l'info donnée aux étudiants avant de nous les référer. Le temps passé sur internet avec les étudiants est de plus en plus lourd à gérer. Pourquoi est-ce mal vu de rester travailler à Montréal pour notre sabbatique? Avec la famille ces déplacements sont difficiles à concilier. Manque de support de type clérical pour les profs pour mettre les cv à jour, répondre aux étudiants quand il s'agit de questions simples sur le déroulement du cours, pour faire des préparations de type photocopies, livres à la réserve etc. afin que nous ayons le temps de lire et d'écrire et ainsi de nous

perfectionner! Tous les profs devraient être encouragés à suivre un stage de perfectionnement dans quelque chose par année.

Commentaires et précisions à l'égard des questions sur la charge dans le questionnaire :

- Il est à noter que mon profil de préretraite est une réduction de la charge de 25% la première année, de 50% la deuxième et de 75% cette troisième et dernière année en préretraite.
- Dans la charge de cours, il ne faudrait pas oublier les trimestres d'été qui commencent à prendre plus d'ampleur au fil des dernières années
- La première partie, sur la tâche d'enseignement, s'applique très mal à un professeur-chercheur dans un département clinique de la faculté de médecine. Ce fut pour moi très difficile de répondre à cette section.
- Vous n'avez pas parlé de la charge de travail à l'été: dans mon cas le travail est très intensif à l'été (recherche et encadrement d'étudiants) et il m'est très difficile de prendre plus de 2 semaines de vacances consécutives. Je travaille présentement à l'élaboration de nouveaux cours et à la rédaction d'un manuel: cela fait partie de la charge d'enseignement mais n'est comptabilisé nulle part.
- J'ai trouvé difficile de situer l'encadrement des mémoires et des thèses puisqu'il était toujours question des travaux dirigés et de stage. Une partie de la tâche que je consacre à l'encadrement est certainement sous-estimée de ce fait. Des questions sur ce qu'on aimerait voir traiter dans l'avenir, de manière prioritaire, par notre syndicat auraient été à mon avis utiles.
- À la question concernant la charge de cours, les crédits correspondants et les heures d'auxiliaires d'enseignement, j'ai inclus ma charge de supervision stage de 6 crédits (répartie sur 2 sessions: A'06-H'07) et les informations s'y rapportant puisque cette charge implique des crédits bruts (contrairement à la supervision de stages ou de travaux dirigés qui peuvent ne pas en inclure). J'ai aussi inclus le nombre d'étudiants supervisés en stage à la question concernant la supervision de stages./ Je tiens à préciser que, comme plusieurs questions concernent la charge professorale actuelle et que j'ai une dernière année de dégrèvement de 3 crédits pour nouveau professeur ainsi qu'un dégrèvement de 3 crédits payés par un centre de recherche, je suis actuellement 'assez satisfaite' de façon générale de mes conditions de ma charge de travail même si celle-ci implique environ 50 heures de travail par semaine. Toutefois, ma charge d'enseignement doublera l'an prochain (fin des dégrèvements susmentionnés) ce qui fera probablement que j'évaluerai ma charge de 'plutôt insatisfaisante'.
- Les questions sur l'enseignement sont mal formulées. J'enseigne plusieurs heures dans des cours différents. Difficile à transformer en crédits
- Votre questionnaire ne semble pas tenir compte du fait que j'ai enseigné en E06, et j'enseignerai en E07, donc pas de cours en H06. Vous ne posez aucune question sur les standards à l'université. Des cours de service bas-niveau qui portent le même sigle que les cours réguliers, par exemple. Des programmes "gradués" avec des standards plus bas que les programmes sous-gradués. La proposition du syndicat d'accepter une période d'essai de 5 ans pour l'embauche de professeurs de formation pratique et de formation professionnelle (erreur mortelle à mon avis). Des gens avec seulement un baccalauréat qui auront le statut de professeur? Nous avons déjà des chargés de cours qui se présentent comme "professeur": ça s'en va en descendant ...
- Certaines questions portant sur notre charge de travail sont très difficiles à répondre pour des professeurs qui, comme moi, font une grande partie de leur enseignement dans des ateliers. Je ne suis pas sûr du tout de l'exactitude de mes réponses à ce sujet.
- Le calcul des crédits de cours enseignés me complique la vie. Que dois-je faire si je donne 6 heures? Est-ce 6 divisé par 45 = 0.13 crédit? On pourrait donner la réponse en heure pour mieux représenter notre réalité. Les professeurs font tout le travail administratif par eux-mêmes (demande de subvention, publications, courrier, etc.). On peut faire tomber les secrétaires. L'Université sauve une tonne \$\$\$ qui va où? J'ai l'impression d'avoir de plus en plus de paperasse à remplir et des ventilations budgétaires à faire à chaque mois. Ceci n'est pas la tâche d'un prof mais c'est nécessaire pour répondre aux exigences.

- " j'ai un enseignement clinique (stages) à raison de 3j/semaine pour chacun des trimestres. Environ 20 périodes de 3h chacune d'enseignement en laboratoire pour l'automne et environ 11 pour l'hiver prochain ainsi que 1.5 crédits de cours théoriques. Je ne sais pas comment insérer ces infos dans votre questionnaire.
- J'aimerais que la retraite progressive soit un acquis et que ses règles soient bien définies et non discrétionnaires...selon le bon vouloir du doyen. Qu'est-ce qu'un demi-temps? Comment peut-on le répartir...à l'intérieur d'une semaine... à l'intérieur des 3 ans? exemple 1.5 ans à temps plein puis la retraite; 2.5 jours semaine pour 3 ans?"